



LE DEVOIR

L'ASSE choisit de boycotter le Sommet

« Nous défendrons l'option de la gratuité scolaire et nous tenterons de bloquer l'indexation dans la rue »

ALEXANDRE SHIELDS

L'Association pour une solidarité syndicale étudiante boycottera le Sommet sur l'enseignement supérieur convoqué par le gouvernement péquiste, a appris *Le Devoir*. Le regroupement critique d'ailleurs sévèrement le refus de la première ministre Pauline Marois d'envisager la gratuité scolaire et juge que le Parti québécois a tourné le dos à la jeunesse qui s'est mobilisée au printemps dernier.

« Nous ne souhaitons pas légitimer une énième

hausse des frais de scolarité, un énième faux consensus sur la question du financement des universités. Nous défendrons l'option de la gratuité scolaire et nous tenterons de bloquer l'indexation dans la rue », a fait valoir mercredi le porte-parole de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSE), Jérémie Bédard-Wien. Selon lui, la rencontre prévue depuis des mois ne servira en fait qu'à « légitimer des décisions qui ont déjà été prises derrière des portes closes par le gouvernement ».

La rencontre de la dernière chance survenue

lundi entre le regroupement étudiant, Pauline Marois et son ministre de l'Enseignement supérieur, Pierre Duchesne, n'aura donc pas permis de trouver un terrain d'entente. M. Bédard-Wien estime que le gouvernement n'a pas convaincu l'association que la gratuité fera partie des options débattues au Sommet. Le ministre Duchesne a déjà dit que cette option n'était tout simplement pas réaliste en raison de l'état des finances publiques. Une position qu'a réfu-

VOIR PAGE A 10 : SOMMET

Idées · **Gabriel Nadeau-Dubois** : le Sommet, une opération de relations publiques. **Page A 9**



L'éditorial de Josée Boileau : Le vote utile. **Page A 8**

La chronique de Michel David : L'envers de la gratuité. **Page A 3**

COUPES EN RECHERCHE

Marois avoue être allée un peu trop loin

JESSICA NADEAU
PAULINE GRAVEL

Réalisant que l'effort demandé aux centres de recherche québécois était « peut-être un peu trop grand », le gouvernement Marois a réduit de près de moitié les coupes qu'il avait imposées il y a quelques mois à peine dans ce secteur névralgique.

Les coupes de 63 millions en recherche, imposées par le gouvernement Marois en vue de l'atteinte du déficit zéro, sont revues à la baisse alors que 26,5 millions seront réinjectés dans le système. Le manque à gagner pour les chercheurs sera désormais de 36,5 millions plutôt que 63 millions.

À la période de questions, mercredi, la première ministre a reconnu qu'elle était peut-être allée un peu trop loin. « Nous étions conscients que l'effort demandé était grand, peut-être trop grand, a répondu Pauline Marois. C'est ce que j'ai admis la semaine dernière devant la commission [pour l'étude des crédits], c'est ce que le ministre de l'Enseignement supérieur m'avait fait comme représentations. Et à partir de là, nous avons travaillé à dégager des fonds. »

Si les chercheurs étaient inquiets, ce n'est pas la faute des coupes annoncées par son gouvernement, mais plutôt celle de l'ancien gouvernement, a soutenu pour sa part le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (ESRST), Pierre Duchesne, en point de presse mercredi matin.

« On comprend l'inquiétude du milieu de la

VOIR PAGE A 10 : RECHERCHE

AUJOURD'HUI



Culture · **Biennale de Venise** : Raphaëlle de Groot représentera le Québec. **Page B 10**

Actualités · **Course à la chefferie du PLC** : Garneau laisse tomber les gants et s'en prend à Trudeau. **Page A 3**



Avis légaux..... B 4
Décès..... A 7
Météo..... A 6
Mots croisés..... A 6
Petites annonces..... A 7
Sudoku..... B 8

LA FÉE DE L'AMOUR



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La fée du Mile-End, l'artiste Patsy Van Roost, célèbre la Saint-Valentin en mode communautaire, en invitant les citoyens du quartier à partager leurs recettes de l'amour, qu'elle sème ensuite dans tout le quartier, avec son projet *L'amour fleurit ici*.

Métier : fleuriste de l'amour

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD

Patsy Van Roost, vous vous rappelez? Cette artiste du Mile-End qui semait le bonheur en distribuant au hasard des portes quelques pages du conte *La petite fille aux allumettes*, une par jour en décembre pour filer jusqu'à Noël?

La revoilà, mais en mode Saint-Valentin. Pour célébrer l'amour à échelle humaine, elle a mijoté un projet un peu, beaucoup, passionnément rempli de folie, cultivant toujours ce souci d'aller à la rencontre des autres, de chatouiller la fibre humaine qui se camoufle au fond des gens pour en faire fleurir le meilleur. Fleurir? Oui, fleurir.

Car la belle illuminée s'est lancée dans une cartographie *in situ* de l'amour dans le Mile-End. *L'amour fleurit ici*, c'est son appel lancé à 1400 résidents pour qu'ils dévoilent leurs re-

cettes de l'amour. Au début du mois, l'éternelle gamine aux tresses a déposé son invitation dans 1400 boîtes aux lettres. Pour s'inscrire dans son parcours de l'amour, les citoyens devaient: 1. Déclarer « cultiver l'amour »; 2. Habiter dans le Mile-End; 3. Accepter de dévoiler une petite recette, un délicieux secret de leur amour.

Le but? Semer ensuite ces fleurs à tout vent, histoire d'en inspirer d'autres à mieux cultiver leur jardin intérieur. 150 audacieux ont ouvert leur carnet intime. Elle a reçu des commentaires enivants, des histoires à pleurer, des mots rigolos, des secrets couchés sur papier.

Le travail ne faisait alors que commencer. « Depuis deux semaines, je travaille jour et nuit », raconte Patsy, rencontrée mercredi, veille du « grand jour ». Car la fleuriste-fée n'al-

VOIR PAGE A 10 : AMOUR

ACHAT DE NAVIRES MILITAIRES

Ottawa aurait sous-estimé les coûts

Le gouvernement ne chiffre plus la taille de sa prochaine flotte

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

Après les F-35, les contrats de chantiers navals? Le gouvernement conservateur a eu à se défendre dans un nouveau dossier d'acquisition militaire, mardi. Les troupes de Stephen Harper nient avoir gaffé en prenant en compte un taux d'inflation moins élevé que celui de l'industrie en prévoyant la construction de navires. Radio-Canada rapportait mardi que la Défense aurait sous-estimé le taux d'inflation annuel — principal facteur de risque dans l'industrie militaire —, en l'évaluant dans un document interne à 2,7% pour la construction des prochains navires de soutien interarmés. Or, le taux d'inflation annuel dans la construction de navires militaires varie généralement entre 7% et 11%, selon ce qu'a confié à la SRC David Perry, analyste à l'Institut de la conférence des associations de la défense.

Le gouvernement annonçait en janvier 2012 l'octroi de 33 milliards accordés aux compagnies Seaspan Marine de Vancouver (qui doit construire sept bateaux civils) et à Irving, à Halifax (pour la construction de 15 navires de combat et six de surveillance). Ce sont ces derniers appareils de combat qui seraient affectés; il manquerait jusqu'à 14 milliards pour que la marine obtienne la flotte espérée, selon M. Perry.

Le gouvernement a-t-il erré en anticipant un taux d'inflation si bas? « Non, ce n'était pas une erreur. C'est la réalité fiscale », a rétorqué le ministre de la Défense, Peter MacKay, à sa sortie du caucus hebdomadaire du Parti conservateur mercredi midi.

Mais reste que le ministre a ouvert la porte à ce qu'Ottawa se procure moins de navires qu'annoncé. « Le temps nous le dira. [...] On prévoit construire des navires de combat et des navires de soutien. Et dépendamment de l'enveloppe budgétaire et de ce qu'on arrive à négocier avec les compagnies, on verra à ce qu'on

VOIR PAGE A 10 : NAVIRES



LA PRESSE CANADIENNE

Stephen Harper a annoncé en janvier 2012 l'octroi de 33 milliards accordés aux compagnies Seaspan Marine de Vancouver (qui doit construire sept bateaux civils) et à Irving, à Halifax (pour la construction de 15 navires de combat et six de surveillance).

ACTUALITÉS

Robinson est de retour en cour

La Cour suprême se penche sur la cause qui l'oppose notamment à Cinar

STÉPHANIE MARIN
à Ottawa

La Cour suprême du Canada a pris en délibéré, mercredi, la cause du créateur Claude Robinson, qui a fait valoir ses droits sur sa série pour enfants *Les aventures de Robinson Curiosité* et a réclamé plus d'argent à ceux qu'il accuse de plagiat.

Depuis une quinzaine d'années, l'auteur et illustrateur québécois se bat devant les tribunaux.

Présent à la Cour suprême mercredi pour l'audition de sa cause, M. Robinson semblait nerveux en écoutant les avocats de ceux qu'il poursuit, dont Cinar, jouant avec ses lunettes et ses manches.

Il n'a pas voulu parler aux journalistes, se contentant de dire qu'il n'en pouvait plus.

Car il risque de tout perdre, a dit son avocat, Guy Régimbald, qui s'est toutefois montré confiant quant à l'issue des procédures.

Il a cependant prévenu que si M. Robinson n'a pas gain de cause sur ses prétentions de plagiat, il s'agira aussi d'une très mauvaise nouvelle pour les créateurs et leurs droits d'auteur. « Si, avec le montant de preuves que M. Robinson a pu mettre en jeu ici pour prouver qu'il y avait contrefaçon, si ce n'est pas suffisant, le message va être assez clair qu'il va devoir y avoir une preuve assez substantielle », a déclaré M^e Régimbald, indiquant que ces poursuites seront alors beaucoup plus difficiles.

Claude Robinson accuse les maisons de production Cinar, France Animation, Ravensburger Film et RTV, ainsi que leurs dirigeants, d'avoir volé son idée



ADRIAN WYLD LA PRESSE CANADIENNE

Depuis une quinzaine d'années, Claude Robinson se bat devant les tribunaux contre les maisons de production Cinar, France Animation, Ravensburger Film et RTV, ainsi que leurs dirigeants, qu'il accuse d'avoir volé son idée de série.

pour mettre en ondes la série télévisée *Robinson Sucroë*.

Une saga judiciaire

Le jugement de la Cour suprême mettra fin à des procédures judiciaires qui durent depuis 1996. Selon M. Robinson, elles lui ont coûté environ 2,5 millions de dollars.

En 2009, après 83 jours de procès, le juge Claude Auclair, de la Cour supérieure, arrivait à la conclusion que les entreprises avaient copié l'œuvre de M. Robinson. Il les avait condamnées à lui verser la somme de 5,2 millions en dommages.

Le juge n'avait pas été tendre envers les maisons de production. « La conduite des défendeurs est outrageante, préméditée, délibérée. Même au cours du procès, ils ont persisté à dissimuler leurs actes répréhensibles », écrivait le magistrat. « Cinar a eu une conduite immorale et souvent illégale

dans ses affaires », ajoutait-il.

Il les avait même qualifiés de « bandits à cravate ou à jupe » et avait spécifié que l'octroi des dommages punitifs était fait afin « de les décourager de répéter leur stratagème et sanctionner leur conduite scandaleuse, infâme et immorale ».

En 2011, la Cour d'appel du Québec avait confirmé que les maisons de production avaient bel et bien plagié l'œuvre de Claude Robinson, mais avait réduit le montant des dommages à 2,7 millions.

La Cour d'appel avait notamment fait passer de 1 million à 250 000 \$ le montant des dommages exemplaires accordés initialement. Elle avait aussi sabré les dommages pour le stress et les troubles psychologiques subis par M. Robinson.

Insatisfait, l'auteur s'est tourné vers la Cour suprême, car il conteste la réduction des dommages.

En prenant sa décision d'aller devant le plus haut tribunal du pays, il avait déclaré que le montant réduit que lui accorde la Cour d'appel suffisait tout juste à payer les honoraires de ses avocats, et qu'il serait ruiné si ce jugement était maintenu.

Les maisons de production appellent aussi, car elles contestent le verdict de la Cour supérieure qui les a reconnues coupables d'avoir violé les droits d'auteur de M. Robinson.

En matinée mercredi, les avocats de France Animation, de Ravensburger et de Christophe Izard se sont évertués à démontrer à quel point les deux œuvres ne se ressemblent pas. Ils ont notamment fait valoir que *Robinson Curiosité* avait un objectif d'apprentissage alors que *Robinson Sucroë* était simplement une émission de divertissement.

Quant aux avocats de Cinar, ils font valoir aussi que le juge n'aurait pas dû condamner toutes les maisons de production « solidairement » — c'est-à-dire que chacune d'entre elles est responsable de payer la totalité des dommages octroyés si les autres ne paient pas, ou font faillite. M^e William Brock, qui représente Cinar, a expliqué que ce point est particulièrement important pour sa cliente: puisqu'elle est la seule entreprise canadienne dans ce litige, il sera plus facile pour M. Robinson de tout réclamer à Cinar plutôt que de courir avec sa facture derrière des maisons de production en Europe.

La Cour suprême met en moyenne un an à 18 mois pour rendre ses arrêts.

La Presse canadienne

RAPPORT DE HUMAN RIGHTS WATCH

Des agents de la GRC auraient agressé des femmes autochtones

MIKE BLANCHFIELD
à Ottawa

Le premier ministre Stephen Harper demande à l'organisme Human Rights Watch de partager avec la police les informations concernant les allégations de mauvais traitements infligés par des policiers de la GRC à des femmes et filles autochtones dans le nord de la Colombie-Britannique.

M. Harper a également annoncé mercredi que le gouvernement avait demandé à la Commission des plaintes du public contre la Gendarmerie royale du Canada de se pencher sur les allégations contenues dans un rapport publié mercredi par l'organisme de défense des droits de la personne, dont le siège se trouve à New York.

« Si Human Rights Watch, le Parti libéral ou quiconque est au courant d'allégations sérieuses impliquant des activités criminelles, ils devraient donner ces informations aux autorités pour qu'il y ait une enquête », a déclaré M. Harper à la Chambre des communes, en réponse à une question du chef libéral intérimaire, Bob Rae.

Selon ce rapport, des agents de la GRC ont fait un usage excessif de la force et ont commis des agressions physiques et sexuelles.

Le rapport de 89 pages documente les défaillances persistantes de la police en matière de protection des femmes et des filles autochtones de cette région contre la violence, ainsi que le comportement violent

de la part de certains policiers à leur endroit.

Human Rights Watch estime que ces mauvais traitements aggravent les tensions de longue date entre la GRC et les communautés autochtones le long de la route 16, qui a fini par être surnommée « la route des larmes ».

Les libéraux et les néodémocrates se sont joints à l'Assemblée des Premières Nations pour faire pression afin que le gouvernement adopte la principale recommandation du rapport, soit la mise en place d'une commission nationale d'enquête sur les assassinats et disparitions de femmes et de filles autochtones, pour aborder notamment l'impact des mauvais traitements policiers.

« Nous devons faire tous les efforts pour nous assurer que nos citoyens sont protégés, et cela comprend des gestes de toutes les parties: gouvernements, police, citoyens et familles », a déclaré le chef national de l'Assemblée, Shawn Atleo.

La GRC désire aller au fond de cette histoire d'allégations contre ses policiers, mais Human Rights Watch ne collabore pas à l'enquête policière, a affirmé par voie de communiqué la surintendante de police en chef à la GRC, Janice Armstrong. Aucun plaignant ne s'est manifesté depuis que l'organisme a approché la GRC à propos des allégations, il y a cinq mois, et la police n'a donc pas été en mesure d'enquêter davantage, a-t-elle dit.

La Presse canadienne

BYE BYE
HIVER
++++
VENTE
FIN DE SAISON
++++

JUSQU'À
60%
DE RABAIS
++++
Du 7 février au 24 février

Chlorophylle

1567 rue St-Denis
141 A, Avenue Atwater
Promenades Saint-Bruno
Méga Centre Notre-Dame Laval

Conditions : En vigueur du 7 au 24 février 2013. Uniquement dans les boutiques Chlorophylle participantes. Ne peut être jumelée à aucune autre offre ou promotion. À l'achat de vêtements sélectionnés, à prix régulier, avant taxes. Non monnayable.

chloro
phylle
chlorophylle.com

ACTUALITÉS

L'envers
de la gratuitéMICHEL
DAVID

« Nous sommes un parti de coalition social-démocrate », a lancé Pauline Marois à l'ouverture du dernier conseil national du PQ.

C'est peut-être cette phrase que le leader adjoint du gouvernement, Mathieu Traversy, avait à l'esprit mardi quand il a donné son consentement à l'adoption d'une motion présentée conjointement par les trois partis d'opposition, qui exigeait que le gouvernement renonce aux compressions budgétaires imposées aux universités.

Sur le coup, on a voulu y voir une « erreur d'inattention », mais le leader parlementaire en titre, Stéphane Bédard, a plutôt parlé d'un « lapsus » hier. On le sait, la psychanalyse nous enseigne qu'un lapsus est la manifestation d'un désir inconscient qui réussit à franchir la barrière du Surmoi.

Mardi matin, les péquistes se sont employés à minimiser les propos de Jacques Parizeau, qui condamnait l'obsession budgétaire du gouvernement, qui l'empêche de réfléchir à la portée de ses gestes, notamment dans le domaine de l'enseignement supérieur.

Permettre aux universités de creuser davantage un déficit accumulé qui dépasse déjà les 2 milliards, de manière à amortir le choc de compressions totalisant 250 millions en deux ans, revient à reconnaître implicitement qu'elles sont inapplicables.

On aura beau invoquer le sens des responsabilités qu'impose le piètre état des finances publiques, le comportement du gouvernement depuis le 4 septembre, en commençant par le maintien de la taxe santé, ne correspond pas à la social-démocratie telle qu'on l'a toujours comprise au PQ.

La façon dont on a roulé les jeunes dans la farine au conseil national, en soutenant que gel et indexation étaient synonymes, était plutôt gênante. Le président du Comité national des jeunes, Frédéric Saint-Jean, a confié au *Soleil* qu'il avait été « surpris » de l'interprétation que la première ministre a faite de sa proposition. On le serait à moins: le pauvre croyait qu'on l'avait amendée pour la renforcer!

La social-démocratie bien comprise n'est cependant pas un « bar ouvert ». Ceux qui se sont réjouis de voir M. Parizeau plaider en faveur de la gratuité dans sa récente entrevue au *Devoir* doivent être bien conscients de sa contrepartie.

Dans une partie de l'entrevue qui n'a pas été publiée, l'ancien premier ministre a clairement établi les paramètres à l'intérieur desquels elle pourrait être instituée. « Si on allait vers la gratuité, c'est-à-dire en contradiction avec tout ce qui se fait ailleurs sur le continent, ça implique une redefinition des universités. Il faudra des examens d'entrée. Il faut éviter ce que la gratuité entraîne », a-t-il expliqué.

M. Parizeau pensait particulièrement à la surpopulation des universités. Le modèle européen, souvent évoqué par les partisans de la gratuité, le laisse perplexe. Il se rappelle l'époque où il fréquentait la faculté de droit, à Paris, dans les années 1950. Le coût était de 8\$. En première année de licence, il y avait 4000 inscrits, alors que l'amphithéâtre comptait 200 places. En troisième année, il n'y en avait plus que 400.

Même chose aux HEC quand il était professeur. « On a ouvert les vannes. En première de bac, on avait 900 étudiants. Aux examens de décembre, il y avait un abattage terrible. Il en partait 300. S'il y a la gratuité, il faut changer la structure; il y a un resserrement à faire. »

Actuellement, l'Université de Montréal compte 76000 étudiants. « C'est trois fois Harvard », note-t-il. S'il y a la gratuité, il faudra repenser nos modèles d'université. Bref, l'accès serait beaucoup plus restreint qu'il ne l'est aujourd'hui. Est-ce vraiment le modèle que souhaitent les membres de l'ASSE?

N'entre pas qui veut dans les universités scandinaves, où la gratuité est la règle. Il faut également savoir que le pourcentage du PIB qui est consacré à l'enseignement universitaire là-bas est très inférieur à ce qu'on retrouve ici. Il est de 1,4% en Norvège, de 1,8% en Suède, de 1,9% en Finlande et au Danemark, selon les chiffres de l'OCDE. Au Québec, il est de 2,5%.

Sans que le Sommet soit la « farce » évoquée par la rectrice de McGill, il tombe sous le sens que l'enseignement universitaire est une réalité beaucoup trop complexe pour être expédiée en deux jours. Après la crise du printemps dernier, on peut comprendre le gouvernement de vouloir régler en priorité la question des droits de scolarité, qui en a été le déclencheur, mais la réflexion sur le rôle des universités devra se poursuivre.

Au printemps 1996, Lucien Bouchard avait convoqué un premier sommet pour dégager un consensus sur le déficit zéro. L'automne suivant, un deuxième avait été consacré à l'économie et à l'emploi. Pour éviter de donner l'impression d'une opération purement politique et budgétaire, on devrait procéder de la même façon.

mdavid@ledevoir.com



Marc Garneau accuse son adversaire dans la course à la chefferie du Parti libéral du Canada, Justin Trudeau, de se servir de sa popularité pour éviter d'exposer sa vision du pays.

COURSE À LA CHEFFERIE DU PLC

Garneau s'en prend à Trudeau

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire
à Ottawa

La course au leadership jusque-là sans histoire du Parti libéral du Canada a pris une tournure bien différente mercredi quand l'ex-astronaute Marc Garneau a laissé tomber les gants. Il estime que son adversaire et meneur présumé, Justin Trudeau, joue de sa popularité pour éviter d'exposer sa vision du pays. Si le PLC le couronne, prédit M. Garneau, il courra à sa perte.

« Je soulève cette question car je suis préoccupé par ce que j'ai entendu Justin dire en campagne, a lancé M. Garneau au cours d'une conférence de presse convoquée en matinée. Justin a soutenu que ce n'est pas le moment de dire aux libéraux et aux Canadiens ce qu'il incarne et quels sont ses plans pour le pays. Il a dit qu'il fera cela après la course au leadership, quelque part avant la prochaine élection en 2015. À mon avis, cela revient à demander aux Canadiens d'acheter une nouvelle voiture sans l'essayer d'abord. »

Selon Marc Garneau, les candidats dans la course doivent « aller au-delà des généralités. Nous devons dire ce que nous avons l'intention de faire. [...] Ça ne donne pas grand-chose de dire qu'on est préoccupé par les difficultés que vivent les familles de la classe moyenne [comme le fait M. Trudeau] si on ne dit pas ce qu'on fera pour les aider. » Il n'est pas impressionné par les sorties de son adversaire sur la réforme du Sénat (contre), la résurrection du registre des armes à feu (contre) ou encore l'achat de la pétrolière Nexen par la chinoise CNOOC (pour), des sujets à propos desquels tous les candidats au leadership

La cuillère d'argent de Trudeau

Justin Trudeau a-t-il vécu dans l'opulence familiale? Il s'en défend bien. Dans un geste rare, l'équipe de M. Trudeau a donné accès à un journaliste de Post-media aux livres comptables du candidat au leadership. On y apprend que la valeur de l'héritage de son père premier ministre s'élève maintenant à 1,2 million de dollars. Le transfert des sommes — prévu pour éviter la dilapidation — se poursuivra jusqu'en 2016, à ses 45 ans. Mais c'est en tant qu'orateur que le jeune Trudeau a fait son beurre. En 2007, ses discours à travers le pays lui ont permis d'empocher 462 000 \$! Il a diminué la cadence en devenant député, avec « à peine » 72 000 \$ pour quatre événements en 2012. Il a cessé depuis qu'il s'est lancé dans la course au leadership du PLC.



sont appelés à se prononcer sans que cela constitue une vision en soi.

Les sondages

M. Garneau a mis le PLC en garde contre les sirènes des sondages. Ceux-ci tendent à démentir qu'un PLC dirigé par Justin Trudeau prendrait les devants dans les intentions de vote. Ça ne veut pas dire qu'il sera capable pour autant de faire face à Stephen Harper. « Les trois derniers chefs qu'on a eus dans notre parti, quand ils ont été élus chefs, ils étaient tous en tête dans les sondages. Mais ça n'a pas marché! » M. Garneau craint un autre couronnement, ce qu'il estime avoir été le lot des trois derniers chefs (oubliant que Stéphane Dion avait été élu après plusieurs tours en 2006), car ceux-ci ne permettent pas au chef de bien se définir. Le Parti conservateur a alors tout le loisir de dépeindre à sa guise l'adversaire.

Justin Trudeau, qui se trou-

vait pourtant à Ottawa au moment de cette attaque, a choisi de fuir les journalistes en quittant la salle de caucus où il se trouvait par la porte arrière. Il a préféré se rendre à Kingston, comme le prévoyait son horaire initial. Plus tard, il a toutefois brièvement réagi aux propos de Marc Garneau. « Je suis très fier de la campagne que je mène. » Soutenant avoir pris des positions sur le commerce international, l'éducation et la réforme démocratique, il estime toutefois que cette course « sert à entrer en contact avec les Canadiens et à raviver la connexion entre les Canadiens et la politique en général. Et la réponse est très bonne. »

Le chef libéral par intérim, Bob Rae, a refusé de s'en mêler, rappelant qu'une course au leadership n'était pas « un ballet » et que les accrochages sont à prévoir.

Avec La Presse canadienne
Le DevoirAbsentéisme au Sénat: la révision
des règles a été reportéeJENNIFER DITCHBURN
à Ottawa

La révision des règles sur l'absentéisme au Sénat canadien n'a toujours rien donné de concret bien qu'il y ait à peine six mois, les conservateurs avaient promis d'agir pour contrer ce problème.

En juillet dernier, La Presse canadienne révélait que le plus jeune des sénateurs, le conservateur Patrick Brazeau, avait affiché le pire taux d'absentéisme parmi tous les membres de la Chambre haute, tant lors des réunions des comités sénatoriaux que lors des débats.

Le Comité permanent sur la régulation interne, les budgets et l'administration avait alors été mandaté pour se pencher sur la question de l'absentéisme par la leader conservatrice au Sénat, Marjory LeBreton.

Une porte-parole du Sénat explique que les membres du comité ont jusqu'ici consacré beaucoup de temps à l'examen des règles, des politiques, des archives et de la couverture des médias sur le sujet. Cependant, aucun rapport n'a encore été produit et aucune date butoir n'a été fixée.

Le sénateur libéral Roméo Dallaire a depuis dé-

passé M. Brazeau quant au taux d'absentéisme, ayant épuisé l'ensemble des 21 jours principalement prévus en cas de maladie chez des proches, de funérailles et de fêtes religieuses.

Les événements publics tenus à l'extérieur de la Chambre haute et les congés de maladie personnels n'entament pas cette réserve de trois semaines. Le Sénat a siégé pendant 132 jours entre juin 2011 et décembre 2012.

M. Dallaire a dit s'attendre à ce que 250 \$ soient retirés de sa prochaine paie parce qu'il a passé son 22^e jour d'absence aux Nations unies, pour donner des conseils sur la façon dont les troupes devraient gérer les cas d'enfants soldats qu'elles rencontrent au Mali.

L'ancien militaire a passé les autres journées à effectuer des recherches sur les enfants soldats à l'Université Dalhousie, à Halifax, à prononcer des discours et à voyager en Afrique. Il a d'ailleurs précisé qu'il faisait attention de ne pas qualifier le tout de travail accompli pour le Sénat.

M. Brazeau et le sénateur libéral Serge Joyal ont tous deux épuisé 19 de leurs 21 jours de congé.

La Presse canadienne

ASSURANCE-EMPLOI

La grogne
ne préoccupe
pas les
conservateurs
de l'EstMARIE VASTEL
HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondantes parlementaires à Ottawa

Le ton a beau monter dans les Maritimes et au Québec, où des manifestations se succèdent pour protester contre la réforme de l'assurance-emploi du gouvernement fédéral, les députés conservateurs de ces régions ne s'en inquiètent pas. Ils estiment que le temps jouera en leur faveur, car les laissés-pour-compte du programme ne seront pas aussi nombreux qu'on le prédit.

Interrogés à leur sortie de la réunion hebdomadaire du caucus conservateur, des élus des provinces atlantiques ont minimisé l'insatisfaction populaire quant aux changements annoncés au programme d'assurance-emploi par leur gouvernement. « Essentiellement, ce qu'on demande ici, c'est que les gens fassent un effort raisonnable pour trouver un emploi. S'ils peuvent démontrer qu'il n'y a pas d'emploi, [l'assurance-emploi] c'est là pour eux », a dit le député de Moncton, Robert Goguen.

Comme ses collègues, il a insisté pour dire que les modifications ne priveront pas les Canadiens de prestations d'assurance-emploi si vraiment il n'y a pas de boulot dans leurs branches à moins d'une heure de chez eux.

Du déjà-vu

Dans les années 1990, au cours de son premier mandat, le gouvernement libéral de Jean Chrétien avait mis en place sa propre réforme du programme d'assurance-chômage — rebaptisé alors assurance-emploi. Les chômeurs fréquents voyaient le taux de remplacement de leur salaire réduit d'une réclamation à l'autre; les travailleurs quittant volontairement leur emploi ne se qualifiaient plus; et alors qu'il fallait avoir travaillé un certain nombre de semaines pour se qualifier au programme, désormais le tout était calculé en nombre d'heures. Pour les nouveaux travailleurs (les jeunes), le nombre d'heures exigées pour se qualifier était plus élevé. La réforme s'inscrivait dans un processus de réduction du déficit.

À l'élection de 1997, le Parti libéral a payé chèrement la réforme. De 31 sièges (sur 32) qu'il détenait dans les quatre provinces de l'Est, il n'en a conservé que 11. De l'avis du néodémocrate Yvon Godin, les conservateurs doivent se préparer au même sort. « C'est du déjà-vu. [...] Il va y avoir un prix politique si le gouvernement ne recule pas », a prévenu le député d'Acadie-Bathurst cette semaine.

Or les conservateurs refusent de se dire inquiets. Notamment parce que, d'après eux, leur réforme est fort différente. « Le résultat c'est que, si un emploi est disponible, vous ne pouvez pas le refuser. Je crois que c'est une politique que plusieurs Canadiens appuient, y compris dans les Maritimes », a soutenu le Néo-Brunswickois John Williamson.

Tour à tour, MM. Williamson, Goguen et leurs collègues Rob Moore, Rodney Weston (Nouveau-Brunswick) et Gerald Keddy (Nouvelle-Écosse) ont nié que le sort de leur siège aux prochaines élections fédérales, prévues en 2015, les préoccupe en raison du mécontentement populaire. Idem pour le lieutenant de Stephen Harper au Québec, Christian Paradis, et le Beauceuron Maxime Bernier, qui estime que le problème, c'est la « désinformation qui a été faite là-dessus, et c'est à nous de l'expliquer ».

« C'est aux fruits qu'on jugera l'arbre. [...] Et dans les prochaines années, les gens vont voir que l'assurance-emploi reste là », a défendu à son tour Rob Moore. « Au final, les gens vont réaliser que les changements du gouvernement ne sont pas aussi dramatiques ou terribles que ce que prétend l'opposition », a ajouté John Williamson.

Les conservateurs ont néanmoins convenu que des citoyens ont téléphoné à leurs bureaux de circonscription — mais pour demander des précisions, pas pour signifier leur mécontentement, ont-ils soutenu.

Des manifestations

Au Nouveau-Brunswick, des centaines de manifestants ont pris d'assaut les rues cette semaine, tout comme à Montréal mardi. Les ministres responsables du dossier au Nouveau-Brunswick et au Québec — le conservateur Danny Soucy et Agnès Maltais — attendent une rencontre avec la ministre fédérale des Ressources humaines, Diane Finley. Les premiers ministres des deux provinces se rencontreront en outre la semaine prochaine et discuteront du dossier.

La grogne est aussi présente à l'Île-du-Prince-Édouard, qui s'inquiète pour ses travailleurs saisonniers, de même que de l'impact financier des changements qui risquent de forcer davantage de citoyens à s'en remettre à l'assurance sociale, aux frais de la province. « Cela va certainement affecter notre solde budgétaire en tant que province si on doit tirer ça de nos fonds », a noté le député provincial Sonny Galant. Même son de cloche en Nouvelle-Écosse, où la ministre du Travail, Marilyn More, s'est dite « consternée que ces changements soient arrivés sans dialogue significatif avec les provinces ».

Le Devoir

Porter vous offre de bon cœur des amours de rabais. Jusqu'à 40 % sur le tarif de base.

Fêtez la Saint-Valentin sans tomber dans le rouge. Réservez en ligne ou auprès de votre agent de voyages d'ici le jeudi 14 février 2013.



Vols au départ de Montréal. Réservez d'ici le 14 février 2013. Voyagez d'ici le 26 juin 2013. Le rabais est compris dans les tarifs. Porter peut exiger un achat jusqu'à 14 jours à l'avance. Tarifs aller simple incluant les taxes, surcharges et frais obligatoires.* Tarifs à partir de :

HALIFAX 2 par jour 170 \$ Taxes et frais compris	TORONTO 17 par jour 126 \$ Taxes et frais compris	SAULT STE. MARIE 182 \$ Taxes et frais compris	ST. JOHN'S 233 \$ Taxes et frais compris	SUDBURY 182 \$ Taxes et frais compris	THUNDER BAY 182 \$ Taxes et frais compris	TIMMINS 182 \$ Taxes et frais compris	WINDSOR 182 \$ Taxes et frais compris	BOSTON 188 \$ Taxes et frais compris
CHICAGO 201 \$ Taxes et frais compris	MYRTLE BEACH À partir du 14 février 331 \$ Taxes et frais compris	NEW YORK 198 \$ Taxes et frais compris	WASHINGTON Dulles 198 \$ Taxes et frais compris	PRIX TOUT COMPRIS				

Réservez en ligne ou contactez votre agent de voyages.

flyporter.com

Nouveau !

Évasions
porter

Économisez sur les forfaits vol-hôtel à evasionsporter.com

* Réservez d'ici 23 h 59 heure de l'Est le 14 février 2013. Voyagez d'ici le 26 juin 2013. Porter peut exiger un achat jusqu'à 14 jours à l'avance. Les tarifs sont fonction de la disponibilité. Les tarifs annoncés peuvent ne pas être disponibles pendant toute la période de voyage. Le rabais s'applique au tarif de base sans frais ni taxes. Description détaillée des tarifs pour tous les itinéraires sur flyporter.com. Tarifs aller simple en classe Fixe au départ de la ville. Les tarifs à destination de la ville peuvent être différents. Nouvelles réservations seulement. Les tarifs incluent les taxes gouvernementales et les frais obligatoires. Ces montants peuvent aller jusqu'à 150 \$ par aller simple selon la destination. Les taxes étrangères fluctuent selon le taux de change en vigueur. Les frais pour des services optionnels, tels que les changements d'itinéraire, les bagages supplémentaires, la présélection de siège ou d'autres demandes spéciales, peuvent s'ajouter au montant total. Tarifs non remboursables. Il est possible de changer d'itinéraire moyennant des frais allant jusqu'à 200 \$ par personne et par trajet, plus toute différence de tarif. Certaines conditions (incluant des frais de 20 \$ pour l'enregistrement d'un deuxième bagage, et les frais pour bagages excédentaires et/ou trop lourds) peuvent changer sans préavis et ne sont garanties qu'à l'émission du billet. Renseignez-vous auprès de Porter ou de votre agent de voyages. En cas de divergence entre le tarif de nos annonces et le tarif affiché sur notre site Internet au moment de la réservation, ce dernier prévaudra.

** Évasions Porter est une entreprise agréée par TICQ.

ACTUALITÉS

CUSM: les employés dénoncent des compromis sur la salubrité

AMÉLIE DAOUST-BOISVERT

Les employés du Centre universitaire de santé McGill (CUSM) soutiennent que, pour juguler son déficit record de 115 millions de dollars, l'hôpital fait des compromis inquiétants sur la salubrité tout en réduisant les heures de travail du personnel de soutien. Ils ont manifesté devant les différents hôpitaux du CUSM mercredi midi.

Le président du Syndicat des employés du CUSM, Paul Thomas, rapporte par exemple que des équipes dédiées à la désinfection des chambres de patients atteints de C. difficile ont été touchées. « On nous dit que la désinfection est intégrée au travail des équipes régulières », explique-t-il, mais il estime que les infections seront les seules gagnantes de ces compressions.

Préposés à l'entretien, préposés aux bénéficiaires, téléphonistes, secrétaires... Selon le syndicat, l'hôpital a cessé de remplacer le personnel de soutien lors de congés de maladie. « Des gens essentiels hier ne le sont plus aujourd'hui selon la direction », dénonce M. Thomas.

En décembre, le rapport de Michel Baron, accablant, révélait l'ampleur du dérapage financier au CUSM. Le ministre de la Santé, Réjean Hébert, a alors mis le CUSM en quasi-tutelle, nommant le Dr Michel Bureau « accompagnateur » dans le processus de redressement budgétaire qui doit per-

Porter condamné à rembourser McGill

L'ex-directeur général du CUSM, Arthur Porter, a été condamné à rembourser plus de 252 000 \$ à l'Université McGill, dans une décision rendue le 25 janvier dernier par le juge de la Cour supérieure Jean-Yves Lalonde, rapporte le quotidien *The Gazette*. Le Dr Porter, qui a quitté le Canada, devait cette somme à l'université à la suite d'un prêt de 500 000 \$ qu'il n'a pas remboursé en totalité.

mettre à l'hôpital de retrouver la santé financière.

« Oui, ça prend un correctif budgétaire », concède Paul Thomas, mais d'abord, il faut trouver la source du problème. Or, on ne l'a pas encore trouvée, on coupe le plus rapidement possible sans réfléchir aux conséquences. »

Le CUSM vise des compressions de 5 % pour la prochaine année, soit 50 millions de dollars. « Les gestionnaires de chaque service doivent atteindre les cibles sans toucher aux services aux patients », dit le directeur des affaires publiques Richard Fahey. Il assure qu'aucun compromis n'est fait sur l'entretien.

Le Devoir

Québec va serrer la vis aux GMF

Près de 45 % des groupes de médecine familiale ne respectent pas leur contrat, dénonce le ministre de la Santé

AMÉLIE DAOUST-BOISVERT

Près de 45 % des 250 cliniques de médecine familiale (GMF) ne respectent pas leur contrat, a révélé le ministre de la Santé, Réjean Hébert, mercredi.

« Ce qui m'étonne, me bouleverse, me scandalise, c'est que dans certains cas on donne de 400 000 \$ à 500 000 \$ à des GMF, avec des exigences, et que ces exigences ne sont pas remplies, et ce, sans aucune sanction », s'est indigné le ministre pendant l'étude des crédits de son ministère. « On s'aperçoit que 43 % des GMF n'ouvrent pas la fin de semaine, alors qu'on paie pour ça. Qu'est-ce qui reste aux patients? L'urgence! » De plus, 40 % des

GMF suivent moins de patients que la cible pour laquelle ils ont une subvention.

En échange d'un financement accru, les GMF, censés améliorer l'accès à la première ligne et désengorger les urgences, doivent ouvrir au moins 12 heures les jours de semaine et 4 heures les jours de fin de semaine et fériés. En échange, le GMF obtient des infirmières, du personnel administratif, une aide à l'informatisation, au loyer et à l'ameublement.

Un virage majeur

La récréation est terminée, avertit Réjean Hébert, qui promet un « virage majeur ». « Les GMF qui se conforment, on leur a envoyé le message qu'ils n'ont pas besoin de respecter l'entente, car on va le leur don-

ner quand même [l'argent], dénonce-t-il. Il faut mettre fin à ça. » D'abord, il souhaite clarifier les règles du jeu et accentuer la surveillance: « On va s'assurer que les soirs et les fins de semaine sont au rendez-vous », assure-t-il, quitte à ce que le ministère s'en mêle de plus près. Certains GMF pourraient fermer, concède le ministre. « Il faut avoir le courage de prendre ces décisions-là », a laissé tomber Réjean Hébert. Des discussions avec la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, la FMOQ, sont entamées pour revoir le cadre de gestion des GMF, indique l'attachée de presse du ministre, Ariane Lareau.

Le ministre veut également permettre à de plus petits GMF de 6000 patients d'obte-

nir une accréditation, le plancher étant actuellement de 9000 patients.

Le MSSS soutient que, depuis 2002, « une trentaine de GMF ont fait l'objet d'ajustements à la baisse de leurs ressources ». On indique que c'est aux agences de la santé de s'assurer du respect des contrats et qu'une analyse approfondie est réalisée tous les trois ans, au moment du renouvellement des contrats. Les « sanctions » sont appliquées seulement après que le GMF « a déployé tous les moyens pour rétablir la situation » et que, lorsque ce n'est pas possible, « les ressources financières sont diminuées de façon temporaire ou permanente ».

Le Devoir

COMMISSION SCOLAIRE DE MONTRÉAL

Une coalition pour lutter contre le problème de qualité de l'air dans les écoles

LISA-MARIE GERVAIS

Fatigués de la lenteur à agir dans le dossier, des parents et des membres de cinq syndicats du personnel de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) ont décidé de donner un électrochoc en formant une coalition pour lutter contre le problème de qualité de l'air dans les écoles. Pour le régler, ils demandent au ministre de l'Éducation de verser 1 milliard sur dix ans (100 millions par année) pour rénover ou reconstruire les écoles.

« Le problème des moisissures et le déclin du parc immobilier ont submergé la capacité de la CSDM, qui n'a ni les moyens ni les ressources pour affronter la situation toute seule, a déclaré Manon Ricard, présidente du Comité central des parents de la CSDM. Nous avons besoin d'une réponse du gouvernement du Québec. Nous avons besoin d'un engagement ferme et formel. »

Depuis 2011, six établissements, dont quatre dans Hochelaga-Maisonneuve, ont été fermés à la suite d'un problème de contamination de l'air. La semaine dernière, l'école Sainte-Lucie, dans Montréal-Nord, recevait le même diagnostic. Selon l'Alliance des professeurs



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Depuis 2011, six écoles ont été fermées à la CSDM à la suite d'un problème de contamination de l'air, dont l'école Saint-Gérard.

de Montréal, une dizaine d'écoles, dont certaines ne figureraient pas sur la fameuse liste de 40 écoles prioritaires, sont dans le collimateur après la déclaration de plusieurs cas de maladies respiratoires.

Selon l'Alliance des professeurs de Montréal, l'indice de vétusté physique des bâtiments de la CSDM serait de 35 % alors qu'il devrait être de 10 % pour être jugé en bon état. En décembre dernier, le rapport du vérificateur général avait sévèrement blâmé le ministère de l'Éducation, mais également les commissions scolaires,

dont la CSDM, pour la piètre surveillance de la qualité de l'air dans ses écoles.

La Coalition pour des écoles saines de la CSDM (www.ecoles-saines.com) souhaite également former un comité de vigie, qui serait chargé de veiller sur l'argent des travaux, mais également de superviser les travaux et les inspections. Elle souhaite éviter certains cafouillages, comme le transfert d'enfants d'une école contaminée à une autre, comme ce fut le cas pour les enfants de l'école Baril, qui ont changé trois fois d'établissement.

« On a des écoles où il y a eu des signalements et, compte tenu de nouvelles urgences qui sont arrivées, sont tombées au bas de la liste des priorités. Pourtant, leur situation est très grave », a-t-il ajouté. M. Marois déplore avoir appris les problèmes de qualité de l'air de l'école Louis-Riel par les médias.

Un chantier colossal

Le président de la CSDM, Daniel Duranleau, prend acte des critiques, rappelant qu'il n'est pas en « perte de contrôle ». « C'est un chantier colossal et on n'est pas à l'abri de découvertes. » Il souhaite convaincre le gouvernement de sortir d'une « logique d'urgence » pour aussi voir venir les corps. Il rencontre d'ailleurs des gens du ministère de l'Éducation dès la semaine prochaine.

La ministre de l'Éducation, Marie Malavoy, dit prendre au sérieux ces difficultés. Rappelant qu'elle a déjà donné 10 millions supplémentaires pour reconstruire l'école Saint-Gérard, elle invite la CSDM à puiser l'argent à même ses budgets d'immobilisation pour régler le sort des autres écoles.

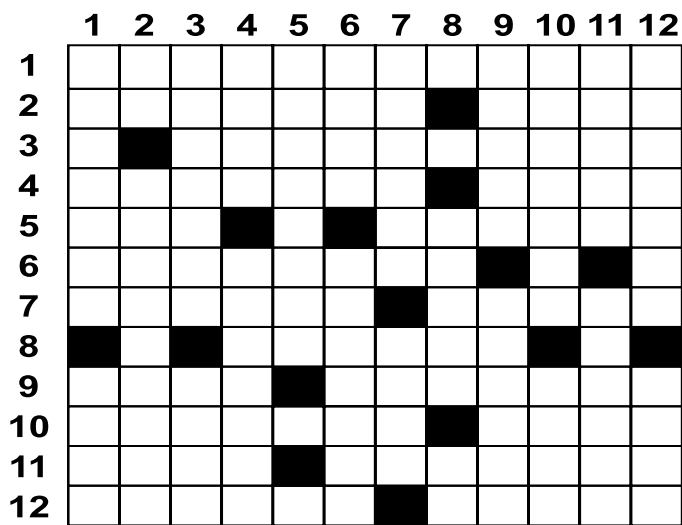
Avec La Presse canadienne
Le Devoir

Élections scolaires le 2 novembre 2014

La date des élections scolaires est maintenant fixée: c'est le 2 novembre 2014 que les citoyens pourront se présenter aux urnes pour élire les commissaires scolaires. Même si les élections scolaires ne seront pas en même temps que les municipales, la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) se réjouit néanmoins de l'adoption du décret par le gouvernement. « Les élus scolaires sont les parents pauvres de la démocratie au Québec et l'adoption de ce décret n'est qu'une autre étape dans le processus », a dit Josée Bouchard, la présidente de la FCSQ. Elle ne cache pas que son objectif est que les élections scolaires et municipales soient simultanées en 2017.

Le Devoir

MOTS CROISÉS



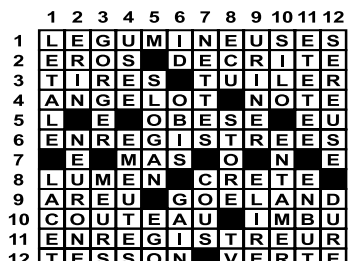
HORIZONTALEMENT

- Attitude qui consiste à ne pas intervenir.
- Défiguré - Acier.
- Rapt.
- Conçu - Arme blanche.
- Lésion cutanée - Monnaie d'argent.
- Affaiblies.
- Celui qui aime bouquiner - Dévotion.
- Qui est débauché.
- Souffle bruyant - Bue lentement.
- Oiseau gallinacé - Amalgame métallique.
- Bramer - Rassemblée.
- Brûle à l'église - Rejoint le Rhône.

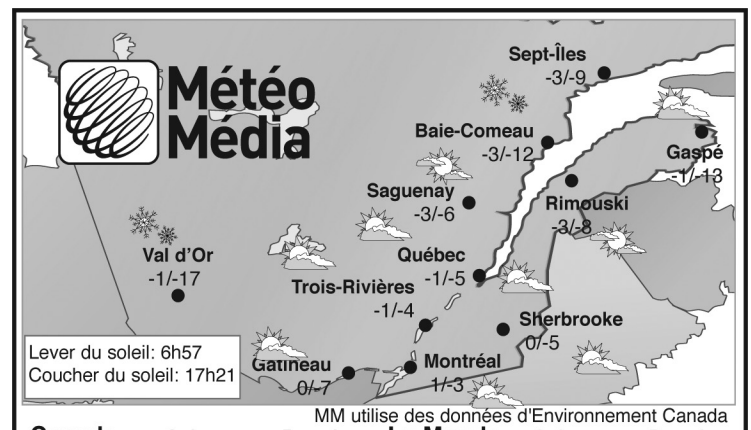
- D'une partie de l'intestin - Grand palmier d'Asie.
- Irrigue les tissus - Détour tortueux.
- Représente environ 28 % de l'écorce terrestre.
- Célèbre verger - Qui dégradent.
- Fixé - Échauffourée.
- Utilisé comme mat - Cinq cent un.
- Chéris - Esclaves.
- Sottise - Grave défaut.
- Machine à reproduire - Arbuste d'Asie.
- Très fatigué - Fils d'Anchise.

VERTICALEMENT

- Qui concerne le vocabulaire d'une langue - Rigoureux.
- Divisé en quatre - Qui juge les choses selon les principes du bien et du mal, sans nuances.



SOLUTION DU DERNIER



Canada	Auj.	Demain	Le Monde	Auj.	Demain
Edmonton	Sol -4/-9	Nei 6/-2	Londres	Ave 8/4	Nua 7/2
Moncton	Var -1/-8	Var 2/-1	Los Angeles	Sol 20/12	Sol 23/12
Saint-Jean	Var 0/-9	Mel 3/-4	Mexico	Sol 22/5	Sol 21/5
Toronto	Mel 3/-7	Var 1/-2	New York	Sol 7/2	Sol 9/0
Vancouver	Plu 8/5	Var 9/5	Paris	Plu 7/1	Nua 8/3
Winnipeg	Var -13/-19	Var -12/-17	Tokyo	Var 7/5	Plu 10/7

Montréal	Ce soir	Demain	Samedi	Dimanche
Aujourd'hui	-3	2/-11	-6/-15	-11/-15
1	Ciel variable.	Faible neige, pdp 20%.	Nuageux.	Quelques flocons, pdp 60%.

Québec	Ce soir	Demain	Samedi	Dimanche
Aujourd'hui	-5	2/-9	1/-16	-8/-19
-1	Quelques flocons, pdp 30%.	Averses de neige, pdp 80%.	Quelques flocons, pdp 40%.	Nuageux.

Gatineau	Ce soir	Demain	Samedi	Dimanche
Aujourd'hui	-7	1/-16	-9/-19	-12/-20
0	Ciel variable.	Quelques flocons, pdp 80%.	Quelques flocons, pdp 40%.	Quelques flocons, pdp 40%.

Soyez au courant du temps qu'il fera dans 14 jours. Consultez la tendance 14 jours.



Une policière veut empêcher son agresseur de devenir son voisin

Ottawa — La policière de Québec qui souhaite empêcher son ancien agresseur de s'installer à moins d'un kilomètre de chez elle devra poursuivre sa croisade.

Sandra Dion est repartie mercredi bredouille d'Ottawa, n'ayant pas réussi à rencontrer le ministre de la Sécurité publique, Vic Toews, ou le premier ministre Stephen Harper comme elle le souhaitait. Elle a pu s'entretenir avec la secrétaire parlementaire Candice Bergen, une réunion qu'elle a qualifiée de « copier-coller » par rapport à celle qu'elle avait eue à pareille date avec elle l'an dernier.

Mais cette année, Sandra Dion sait que son agresseur Laurent Minier peut à tout moment séjourner à la maison de transition tout près de chez elle. Il y était de façon ponctuelle

mercredi, le jour de sa conférence de presse. « Je vis avec une épée de Damoclès au-dessus de la tête », at-elle illustré.

M^{me} Dion a été victime d'une attaque perpétrée à l'aide d'un tournevis alors qu'elle patrouillait seule en 2002. Selon les documents qu'elle a pu consulter, l'homme souffre de schizophrénie, de troubles délirants et de troubles de personnalité. Il aurait par ailleurs affirmé qu'il allait tuer la prochaine policière qu'il voyait.

La possibilité de pouvoir croiser son agresseur dans son quartier est qualifiée « d'invivable » et de « cauchemardesque » par M^{me} Dion. Elle souhaite que la Chambre des communes adopte un projet de loi pour éviter de telles situations.

La Presse canadienne

Congédié?
Voyez
François Gendron
avocat
LL.L., M.A., Ph.D.
Vieux Montréal 514.845.5545

ACTUALITÉS

L'EPIM en renfort de l'AMF ?

Montréal propose d'avoir recours à l'Escouade de protection de l'intégrité municipale pour émettre des certificats de bonne conduite aux entreprises

BRIAN MYLES

L'administration Applebaum propose les services de l'Escouade de protection de l'intégrité municipale (EPIM) pour accélérer l'émission des certificats de bonne conduite aux fournisseurs de la Ville de Montréal par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Le directeur général de la Ville, Guy Hébert, a réitéré ses préoccupations face au lent démarrage du processus d'analyse des contrats par l'AMF. « On a de la difficulté à investir correctement notre PTI [programme triennal d'immobilisations] faute de gens qui sont accrédités », a-t-il dit mercredi, lors d'une présentation de l'EPIM aux membres du comité exécutif.

Selon M. Hébert, des discussions sont en cours avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) afin que la Ville puisse « fournir des ressources » à l'AMF. « Ça pourrait être le premier mandat de l'EPIM, a avancé M. Hébert. On en a vraiment besoin. »

Avec l'adoption de la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, l'AMF a hérité du mandat de vérifier la probité des soumissionnaires pour les contrats publics et de leur accorder un « certificat de bonne conduite », un document désormais essentiel pour brasser des affaires avec des organismes publics.

Pour tenir compte du caractère singulier des marchés publics à Montréal, l'Assemblée nationale a adopté un décret, en décembre dernier, permettant à l'AMF d'examiner chaque mois 25 projets pour des contrats de 100 000 \$ ou plus. La Ville a remis une première liste; un seul



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le directeur du Service de police de la Ville de Montréal, Marc Parent, mise sur la collaboration et la communication constante avec les différents partenaires de l'EPIM pour éviter les conflits.

projet a franchi l'étape de l'ouverture des soumissions, le 24 janvier dernier.

Le porte-parole du maire Michael Applebaum, Jonathan Abecassis, ne se formalise pas des délais de traitement des dossiers puisque l'AMF est encore en rodage.

Des questions sur l'EPIM

Les membres du comité exécutif s'interrogent sur de possibles chevauchements de mandats entre l'EPIM, le Contrôleur général, le Vérificateur général de Montréal et l'Unité permanente anticorruption (UPAC).

La plupart de leurs questions ont porté sur le partage des responsabilités, à la suite d'une présentation publique du directeur du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), Marc Parent.

À titre d'exemple, le Contrôleur général gère déjà une ligne éthique, permettant aux employés de dénoncer des abus et dérives, et le SPVM aura sa propre ligne pour recueillir des informations.

M. Parent mise sur la collaboration et la communication constante avec ses différents partenaires pour éviter les conflits. « On va s'assurer qu'il n'y ait pas de doublons d'enquête et de chevauchements », a-t-il dit.

L'EPIM a l'intention de fournir « un service-conseil » aux élus et fonctionnaires en matière d'intégrité et d'agir « en mode prévention ». « On va agir en sensibilisation et lever des drapeaux rouges », a-t-il dit.

M. Parent n'exclut pas la tenue d'enquêtes plus poussées, en mode répression, sans pour autant empiéter sur les platebandes de l'UPAC et de la Sû-

reté du Québec (SQ), qui détient un mandat exclusif d'enquête sur la corruption de fonctionnaires ou d'élus, au municipal comme au provincial.

Le ministre de la Sécurité publique, Stéphane Bergeron, a d'ailleurs exprimé des réserves sur la création de l'EPIM, d'autant plus qu'il n'a pas été consulté au préalable.

M. Parent a assuré enfin que l'EPIM bénéficierait de la pleine indépendance par rapport au pouvoir politique. En dépit des assurances, données aussi par le cabinet du maire, la conseillère indépendante Jocelyn Ann Campbell s'inquiète du risque d'ingérence politique dans les activités de l'EPIM. M^{me} Campbell présentera une nouvelle motion au conseil, le 25 février prochain, pour étudier la question.

Le Devoir

Corruption: les ordres professionnels pourront sanctionner leurs membres

JOCELYNE RICHER
à Québec

Les ordres professionnels, par exemple l'Ordre des ingénieurs, auront bientôt un outil légal supplémentaire pour sanctionner leurs membres impliqués dans des activités de collusion ou de corruption.

Les professionnels jugés indignes, par le syndicat de leur ordre, de porter leur titre — ingénieur, médecin, architecte ou autre — s'exposeront à subir diverses sanctions, en vertu du projet de loi 17 déposé mercredi par le ministre de la Justice, Bertrand St-Arnaud.

Tout geste associé à la collusion — la corruption, la malversation, l'abus de confiance, le trafic d'influence et la fraude — pourra être considéré comme un acte dérogatoire à la dignité de la profession et entraîner des sanctions à définir par l'ordre professionnel lésé.

Selon la gravité de l'infraction, un professionnel pourra, par exemple, devoir acquitter une amende, éventuellement perdre son titre pendant un certain temps, voire être carrément radié de sa profession. Ce sont les conseils de discipline qui décideront du sort du contrevenant.

Étude des plaintes

Le projet de loi vise de plus à accélérer l'étude des plaintes déposées contre un professionnel. Actuellement, il peut s'écouler « quatre, cinq ans » entre le dépôt d'une plainte et la décision, un non-sens selon le ministre. « Finis les délais indus, finis les retards injustifiés, finis les dossiers qui traînent pendant des années », a dit le ministre St-Arnaud en point de presse, sans cependant fixer d'échéance précise à ne pas dépasser.

C'est pourquoi il a aussi décidé de créer un Bureau des présidents des conseils de discipline, en vue de resserrer le processus d'étude des plaintes reliées aux ordres professionnels.

Le bureau sera composé d'au plus 15 présidents de conseil de discipline des divers ordres professionnels. Ils seront choisis de façon impartiale, « via une procédure de sélection transparente », contrairement à ce qui se fait actuellement, où l'arbitraire prévaut, a dit le ministre.

Le gouvernement prévoit aussi l'adoption d'un code de déontologie applicable aux présidents et aux autres membres des conseils de discipline.

Le président du bureau devra présenter au gouvernement un plan décrivant ses objectifs et les moyens privilégiés pour accélérer le processus décisionnel suivant le dépôt d'une plainte. « Cela va fournir aux ordres de meilleurs outils pour agir », a commenté le ministre.

Le projet de loi 17 a été accueilli favorablement.

Le président de l'Office des professions du Québec, Jean Paul Dutrisac, juge qu'il permettra « d'optimiser l'application des mécanismes disciplinaires ». Il a dit espérer que les mesures contenues dans le projet de loi pourront être adoptées et mises en application le plus rapidement possible.

Le président du Collège des médecins du Québec, le Dr Charles Bernard, a renchéri pour estimer qu'il était devenu « impératif de moderniser le système disciplinaire, pour mieux protéger le public ».

La Presse canadienne

Téléphone : 514 985-3322
Télécopieur : 514 985-3340

LES PETITES ANNONCES

Courriel :
petitesannonces@ledevoir.com

I • N • D • E • X
REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES

- 100 • 199 IMMOBILIER RÉSIDENTIEL
100 - 150 Achat-vente-échange
160 - 199 Location
- 200 • 299 IMMOBILIER COMMERCIAL
200 - 250 Achat-vente-échange
251 - 299 Location
- 300 • 399 MARCHANDISES
- 400 • 499 OFFRES D'EMPLOI
- 500 • 599 PROPOSITIONS D'AFFAIRES ET DE SERVICES
- 600 • 699 VÉHICULES

135 TERRAINS

**LANAUDIÈRE
ST-JACQUES DE MONTCALM**

Lot de 15 terrains résidentiels
± 126,000 p.c. disponible
Prêt à construire.
Possibilité d'y bâtir maison unifamiliale, avec ou sans bachelor jusqu'à un triplex.

SECTEUR EN DÉVELOPPEMENT

514-273-3910

120 LAURENTIDES

À 15 MIN. TREMBLANT
Maison neuve avec garage dble,
4 c.c. + bureau, aire ouverte,
sous-sol aménagé.
Accès à pied Rivière-Rouge.
Prix pour vendre : 185 000\$
Transfer 819 275-5090
duprurio.com #334927

160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

DISCRIMINATION INTERDITE
La Commission des droits de la personne du Québec rappelle que lorsqu'un logement est offert en location (ou sous-location), toute personne disposée à payer le loyer et à respecter le bail doit être traitée en pleine égalité, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge du locataire ou de et à ses enfants, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

LONGUEUIL - 512
R.de c. secteur rés. aire ouverte,
pl. bois, 2 balc., insonorisé, LIBRE
840 \$ 514-892-9991

LES PETITES ANNONCES

DU LUNDI AU VENDREDI
DE 8 H 30 À 17 H 00

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14 h 30 pour l'édition du lendemain.

Téléphone: **514-985-3322**

Télécopieur: **514-985-3340**

petitesannonces@ledevoir.com
Conditions de paiement : cartes de crédit

160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER



OUTREMONT

141 av. de l'épée.
Magnifique condo au 3^e étage d'un triplex, escalier intérieur, très lumineux, 3 chambres fermées, 1 s/bains avec plancher chauffant, cuisine de luxe avec comptoir en granit et électroménagers Miele inclus, 2 balcons. A quelques pas de la rue Laurier, localisation idéale au cœur d'Outremont. 2 200 \$ / mois.

GABRIELLE ÉLIE 514-835-0900
Courtier Immobilier - REMAX McGill

NDG - Spacieux 3 et 4 1/2
805\$ - 1045\$ chauffés, électros.
Pl. bois, vue parc, ensoleillé, poss.
garage, balcon. 514 684-5993

VMR - Grand 7 1/2 - R. de c.
3 c.c., 2 s. de b., semi-détaché.
Garage, jardin. Près train.
Mars. 1 500\$ 514 831-7555

164 CONDOMINIUMS À LOUER

CDN - ROUGE - PH 2 - SUPERBE
5 1/2, 1350 p.c., 8ème sur coin.
2 min. métro, près A15/30, 3 c.c.,
2 s.deb. Vue panoramique, balcon,
A.C. garage, accès gym/pisc.
2200\$ 514 970-6417

170 HORS FRONTIÈRES EUROPE À LOUER

PARIS VII - XV Champ-de-Mars
Site exceptionnel - 2 1/2 rénové 08
T1 équipé, très ensoleillé. Sur jardin
Sem/mois 514 272-1803

PROVENCE

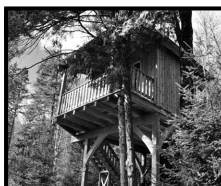
Vallée du Rhône
Maison de village dans le
quartier médiéval de Nyons.
2 c.c. 2 s. de b. Toute équipée.
Terrasse ensoleillée. Internet.
www.bonnevisite.ca/nyons

500\$/sem.
mariehalarie@gmail.com

176 CHALETS À LOUER
LAURENTIDES
Près de Morin-Heights, 1h15 de
MTL, chaleureux chalet de 3 c.à.c.
avec foyer, près pistes ski fond.
Semaine de relâche 750 \$
Fin de semaine 300 \$
Photos : facebook@chaletbleu

514-949-3343

176 CHALETS À LOUER



CABANES ET CHALETS DU TRAPPEUR

Découvrez les Laurentides autrement à une heure de Montréal
www.aubergedutrappeur.com

251 BUREAUX À LOUER

BUREAU SUR QUEEN MARY,
Bien situé, près de tout. 900\$/m
pour 6 mois, 1100\$ après. Poss.
meuble. Poss. stat. 514 777-3996

MTL-NORD - PLACE AMIENS
3240 p.c. brut. 12\$/bi net-net-net.
Taxes en sus. 514 526-2419

307 LIVRES ET DISQUES

Librairie Bonheur d'Occasion
achète à domicile livres de qualité
en tout genre. 514 814-2142
4487 de la Roche-Mt-Royal

309 COLLECTIONS

TIMBRES ACHÈTE
Collection ou Accumulation.
514 775-8036

506 ARGENT DEMANDÉ OU À PRÊTER

ArgentDirect.com
Prêt de 500\$ et plus
Approbation en 1 heure
Sans enquête de crédit.
1 888 374-5777

515 INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE

VOTRE ORDINATEUR BOGUE
OU LAZENTIT ?
Mise à jour et réparation
P.C., Mac et portables.
10 ans d'exp. Service à domicile.
514 573-7039 Julien

575 DÉMÉNAGEMENTS

LES DÉMÉNAGEMENTS
BRETON-SAVARD
Emballage - Entrépage - Pianos.
Assurances compl. Estim. gratuite.
info@bretonsavard.com
514 254-1447

597 RENCONTRES

LECTURE, cinéma, sports,
méditation. 55 ans, svelte
pour compagnon long terme.
514 278-2324 Héléne

695 AUTOMOBILES

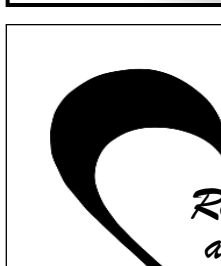
LINCOLN TOWNCAR 2004
Etat salle de montre, cuir,
mags, toit ouvrant.
9 900\$ final. 819 275-5090

598 SERVICES DIVERS

MAGOG
Pour vos réunions d'affaires, réceptions de tout genre,
4 salles privées, menu du terroir.
www.auxjardinschampêtres.com

599 MESSAGES

599 MESSAGES



700 ANNIVERSAIRES ET MARIAGES

700 ANNIVERSAIRES ET MARIAGES

NOUVELLES RUBRIQUES



Soulignez les heureux événements de la vie

Anniversaires, mariages,
naissances, félicitations, etc.

514 985-3322 ou petitesannonces@ledevoir.com

AVIS DE DÉCÈS

Contactez
LE MÉMORIEL
pour publier
un ou des :

AVIS DE DÉCÈS
FAIRE-PART
REMERCIEMENTS
CONDOLÉANCES
ANNIVERSAIRES
HOMMAGE
IN MEMORIAM

Téléphone : 514 525-1149
necrologie@lememorial.com

NOTRE ADRESSE :
107 - 1855 du Havre,
Montréal H2K 2X4

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

LE DEVOIR ne sera pas responsable des erreurs répétées.

Merci de votre attention.

Un don de cartes-repas,
un geste utile et de bon goût



Merci de lutter contre la faim avec nous

30 000 personnes sont sans-abri à Montréal. Grâce à vos dons de 4 \$ en cartes-repas, 15 000 repas sont servis chaque année au Café L'itinéraire.

Dons en ligne et informations :
WWW.ITINERAIRE.CA

LE
ITINÉRAIRE

ÉDITORIAL

MOTION ADOPTÉE PAR INATTENTION

Séparation incomplète

L'affaire de la motion adoptée « par erreur », qui a agité le monde parlementaire de Québec depuis lundi, a quelque chose de joyeusement cocasse. Mais en plus, elle peut servir à mettre en relief une faiblesse de notre régime politique, celui de la « confusion des pouvoirs ».

appelons les faits : lundi, la Coalition avenir Québec a présenté une motion on ne peut plus claire : « Que l'Assemblée nationale "exige" du gouvernement qu'il renonce aux compressions budgétaires imposées en fin d'exercice financier aux universités puisqu'elles se traduiront par une augmentation [de leur] déficit accumulé. » De tels libellés en forme de baroud d'honneur, très critiques du gouvernement, sont couramment présentés après la période des questions. « Pas de consentement », lançait machinalement, de sa voix rauque, Henri-François Gauthrin, lorsqu'il était leader adjoint du gouvernement Charest. Lundi, le leader adjoint actuel, le péquiste Mathieu Traversy, s'est trompé : il a donné son consentement, et a même accepté, au nom de ses collègues péquistes, l'adoption de ladite motion. Immédiatement, mais en vain, il a tenté de corriger le tir, mais la motion était adoptée.



ANTOINE ROBITAILLE

Mardi, le président Jacques Chagnon a rassuré le gouvernement : dans notre régime, le législatif ne peut réellement « exiger » quelque chose de l'« exécutif » par motion. Certes, avec une loi, il peut par exemple lui interdire de faire des déficits ; mais une simple motion sur le même sujet resterait une forme de « souhait » ; une contrainte d'« ordre politique ou moral ».

Le président Chagnon a insisté et on le croit : cette décision se veut conforme à une longue jurisprudence. Fondée sur quoi ? « La notion de séparation des pouvoirs de l'État », insiste M. Chagnon.

D'accord, il appartient à l'exécutif de gouverner. Par ailleurs, cette grande notion montesquienne de « séparation des pouvoirs » est tellement ignorée dans tant de dimensions de notre régime que ça en devient gênant.

En effet, si elle était aussi cruciale que le dit le président Chagnon, alors que font les ministres (des membres de l'exécutif) comme participants aux commissions parlementaires ? Pourquoi la première ministre peut-elle « convoquer (ou révoquer) à son gré les sessions de l'Assemblée, et choisir, au moment électoral opportun, la date des élections générales » ? (Les mots sont du politologue Marc Chevrier.)

Nous vivons la plupart du temps en « confusion » et non en séparation des pouvoirs. Et les effets sont à la fois concrets et dommageables. Lors de l'étude des crédits — exercice de reddition de compte fondamental —, la confusion fait en sorte que des dizaines d'heures se trouvent gaspillées par les questions inutiles et complaisantes des membres du parti au pouvoir. Ces derniers étant d'abord et avant tout inféodés à leurs collègues siégeant à l'exécutif.

Ligne de parti, pouvoirs quasi monarchiques du premier ministre, etc. : les sources du cynisme actuel plongent souvent leurs racines dans la confusion des pouvoirs. Plusieurs propositions visant à « changer la politique » avaient justement pour but d'appliquer une séparation plus grande. Tenir des élections à date fixe, mesure qui pourrait être adoptée prochainement (projet de loi 3), y participe. Les cinq personnes nommées par le Parlement (le commissaire à l'éthique, au lobbyisme, le vérificateur général, etc.) tirent indépendance et légitimité du fait qu'ils sont nommés non pas par le monarque élu, mais par le législatif. Qu'attend-on pour respecter davantage la célèbre « notion » ?

DROIT DE GRÈVE ÉTUDIANT

Le vote utile

Il y a bien des leçons — sociales, politiques, démocratiques — à tirer des manifestations étudiantes puis citoyennes qui ont marqué le Québec au printemps dernier, et on n'a pas fini d'en distinguer le feu de paille de ce qui s'inscrit dans la durée. Dans cette dernière catégorie, on peut toutefois d'ores et déjà inscrire le travail sérieux auquel s'est livrée la clinique Juripop quant aux leçons juridiques découlant du printemps érable.

Le Québec avait une expérience de 50 ans de grèves étudiantes, certes dérangeantes, mais dont le principe même n'avait jamais été remis en question, lorsqu'on découvrit au printemps 2012 que tout cela relevait d'un consensus social qui ne tenait à rien, ou si peu, devant les tribunaux. Furent avalisés bien des coups de force d'étudiants qui avaient préféré, pour stopper la grève, prendre le chemin des cours plutôt que celui de leurs assemblées générales. Ce flou a rendu le climat explosif, particulièrement pour les directions d'établissements, prises entre des décisions judiciaires leur intimant de donner des cours et une majorité d'étudiants qui brandissaient leurs mandats de grève pour rester dans la rue.

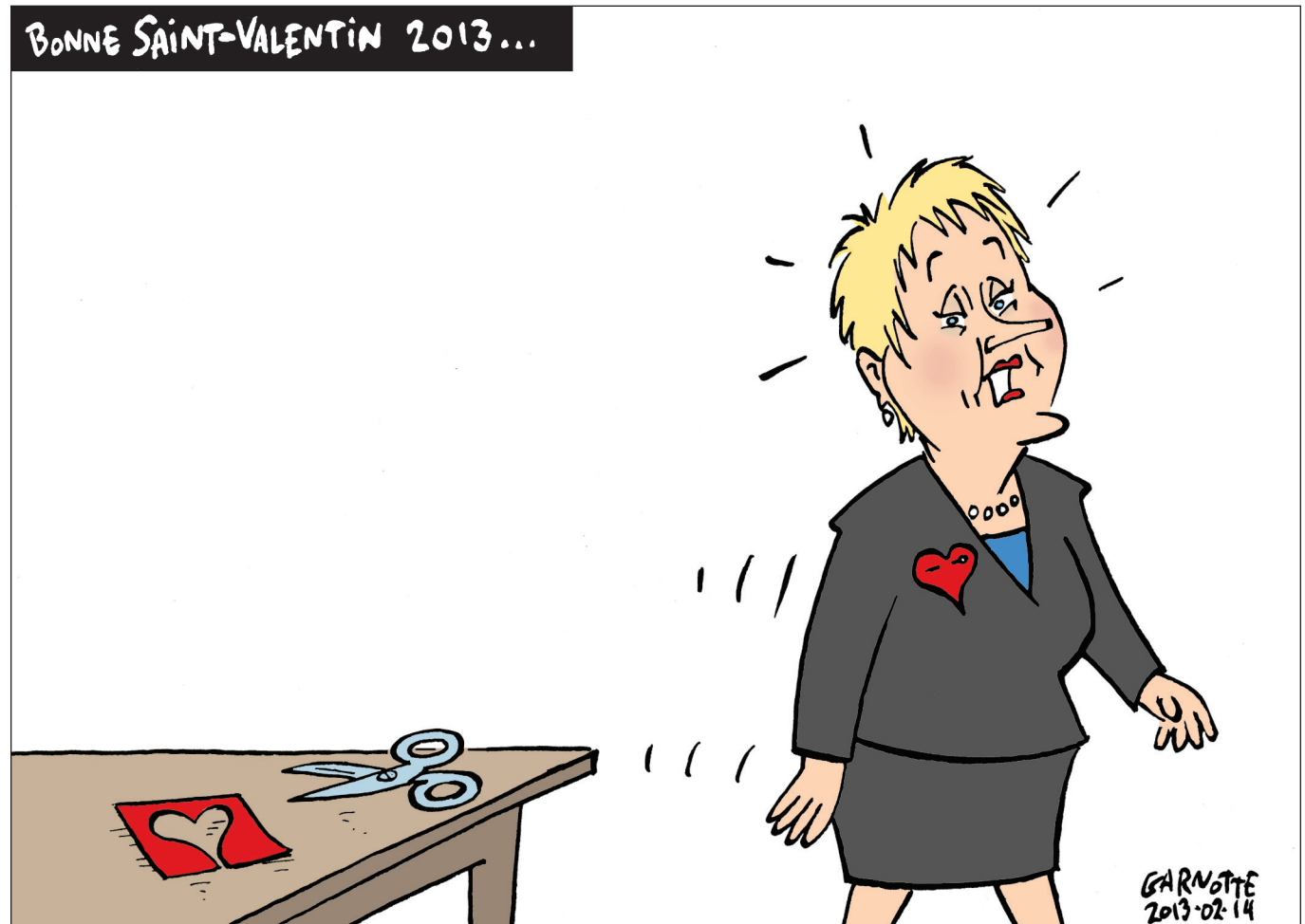
L'étude de Juripop, sous la direction du professeur de droit Guillaume Rousseau, développe sur 70 pages un argumentaire solide pour sortir de la confusion qui règne toujours, en s'inspirant de normes déjà existantes en droit québécois. Oui, le droit de grève s'encadre : prévus avant la tenue du scrutin, vote secret, obligation pour les établissements de respecter le mandat obtenu (la « clause de grève »), sanctions envers les parties qui contreviendraient aux règles... La légitimité du vote donnerait des assises à la démocratie étudiante et éviterait que l'on se perde à nouveau dans les débats sémantiques et les solutions impraticables. Il y a là matière à agir rapidement.

Les auteurs de l'étude vont encore plus loin, suggérant la mise en place d'un mécanisme de négociation collective, tous les cinq ans, sur les droits de scolarité, les frais afférents et l'aide financière. Une proposition audacieuse, qui entend d'abord susciter la réflexion, mais qui se bute au réel. Les revendications étudiantes sont loin des multiples aspects à encadrer du monde du travail. Et les instances étudiantes sont aussi mouvantes que le flot de leur clientèle, sans oublier les affiliations sans cesse changeantes : FECQ hier, ASSE aujourd'hui, comme on l'a vu cet automne. Veut-on vraiment figer ces appartenances ? Ou trouver la mobilisation pour la négociation continue, lourd processus bureaucratique qui finit par influencer sur les capacités d'indignation collective ? Aurait-on même le droit de boycotter la négociation ?... Que la jeunesse serait rangée tout à coup !

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
 Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU
 Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
 Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN
 Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, PAUL CAUCHON
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
 Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE



L E T T R E S

La démission de Benoît XVI

Benoît XVI aura été à la tête de l'Église pendant presque huit ans, une très bonne moyenne pour un pape qu'on disait de transition. L'avenir nous dira jusqu'où il a marqué l'Église, lui qui chaussait des souliers de géant, ceux de son ami Jean-Paul II. Moins médiatique que lui, il a toutefois marqué les esprits par son style discret, plein de douceur et d'humilité. Homme de paix et de dialogue, il a tendu la main aux juifs, aux musulmans et aux jeunes, sans oublier les victimes de sévices sexuels qu'il a rencontrés à plusieurs reprises. La crise de pédophilie qui secoue l'Église aura certainement été l'une de ses plus grandes souffrances. Il a affronté la tourmente en voulant faire la lumière sur cette triste page de l'Église qui n'est pas encore tournée.

Je retiens surtout de Benoît XVI sa foi profonde et son attachement au Christ, lui consacrant trois livres majeurs. Homme de grande intelligence, sa pensée était toujours claire, que l'on soit d'accord ou non. Le mot « joie » revient très souvent dans ses textes. Il a voulu servir l'Église du mieux qu'il a pu.

Il y aura donc un nouveau pape à Pâques et durant les prochaines Journées mondiales de la jeunesse qui se tiendront au Brésil en juillet 2013. Il ne manque pas de forces créatrices dans l'Église. Je ne m'inquiète pas pour son avenir. C'est vrai qu'elle peut ressembler à une vieille dame qui s'avance lentement dans l'histoire, mais elle a du souffle et du cœur. Elle a traversé tant de crises depuis deux mille ans. L'Esprit

saint saura la conduire dans le monde de ce temps. Pour les catholiques, c'est lui qui inspirera les cardinaux au prochain conclave. Cette vision de foi commande déjà leur prière.

Jacques Gauthier

Auteur et théologien
Gatineau, le 11 février 2013

Le pape et l'acte liturgique

Le grand souci de Benoît XVI aura été de redonner aux catholiques du monde entier une liturgie digne de ce nom.

Pour Joseph Ratzinger, tout passe par la messe. L'acte liturgique est au cœur de la Création, au centre de l'univers. Des écologistes ont salué la réflexion du pape au sujet de la nature et de sa glorification dans la symbolique liturgique. Dans l'esprit du pape, c'est toute la Création, toute la nature qui participe au culte que l'homme rend à Dieu.

Mais pour cela, la messe doit être bien dite, c'est-à-dire avec simplicité, respect et rempli du silence de l'adoration. Dans son *Esprit de la liturgie*, écrit avant son accession au pontificat, Joseph Ratzinger déplorait la triste célébration de la messe dans le monde actuel. Vandalisée par la mentalité anarchiste postmoderne, la messe est devenue ce qu'il appelle une « autocélébration » de l'homme à la face de Dieu, un rituel vidé de sens par la « créativité » des participants, quelque chose qu'il compare même à l'adoration du veau d'or au désert.

Pour ce grand spirituel qu'est Benoît XVI, le problème, ce n'est pas tant que la

sécularisation du monde et la crise dans l'Église ont entraîné le délabrement de la messe, mais plutôt que, au contraire, la messe mal dite est à la source de la crise dans l'Église et, par conséquent, de celle du monde contemporain.

Puisse le départ de ce grand pape nous faire réfléchir à la réalité profonde de la messe et l'importance de la célébrer correctement.

Yves Randon

Québec, le 12 février 2013

La gratuité n'a pas toujours le même effet

On a vu la semaine dernière dans *Le Devoir* le philosophe Michel Seymour nous assurer que nous avions la gratuité à l'université, 22 000 étudiants de plus s'y inscriraient. Vingt-deux mille personnes qui n'attendent que la gratuité pour faire des études universitaires ? À quoi cela se compare-t-il ? Au marathon de Montréal, peut-être ? En effet, il faut déboursier de 90 à 150 dollars pour avoir le droit de courir ces 42 kilomètres. Si c'était gratuit, verrions-nous des dizaines de milliers de personnes s'y inscrire pour les courir ? Certainement pas, mais cela aurait certainement pour effet de tuer l'activité.

Il me semble que cette analogie est plus proche de la réalité que celle qui compare les études universitaires à un bien de consommation dont le prix dicte le niveau d'achat.

Jean Goulet

Sherbrooke, le 11 février 2013

L I B R E O P I N I O N

L'autonomie et l'influence des parents, des gains de la Révolution tranquille

JEAN-PIERRE PROULX

Journaliste et professeur retraité
Montréal

Le « Devoir d'histoire » de Vincent Gelooso du 9 février concernant l'intervention de l'État en matière d'éducation pendant la Révolution tranquille continue de susciter les réactions. Un point en particulier m'a fait tiquer, d'autant que j'ai déjà lu ailleurs la même affirmation. Il écrivait samedi : « Entre 1945 et 1960, l'État québécois intervenait très peu dans le domaine de l'éducation. Les écoles étaient largement autonomes et les parents avaient une influence importante sur le parcours scolaire de leurs enfants. »

Certes, l'État lui-même n'intervenait que très peu. Et pour cause ! Depuis 1875, il avait abdiqué ses responsabilités en matière d'éducation en en confiant totalement la gouverne aux Églises catholique et protestante. La première était représentée par le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique et la seconde, par le Comité protestant. Au plan exécutif, tout passait par le Département de l'Instruction publique et son surintendant, que le frère Untel qualifiera malicieusement de « Dieu le père qui est à Québec ».

En fait, les règlements, les instructions, les programmes scolaires édictés par ces instances étaient extrêmement pointus et détaillés ; ils ne laissaient que fort peu de marge de manœuvre aux enseignants et enseignantes. Chacun savait à la semaine près ce qu'il devait enseigner et comment le faire grâce aux programmes « catalogues » qui leur étaient imposés. Et les inspecteurs d'école étaient là pour s'assurer que tous marchaient dans le droit chemin. Il en allait de même dans les écoles normales soumises aux diktats de ces mêmes instances. En fait, l'autonomie dont jouissent maintenant les enseignants, en vertu même de la Loi sur l'Instruction publique, n'a rien à voir avec ce qu'ont connu leurs aînés.

Pour ce qui est de l'« influence importante » qu'auraient exercée les parents d'avant 1960, là aussi, Gelooso se trompe. Aucun organe ne les représentait. Cela viendra à compter de 1971 quand on créera les comités d'école sous la recommandation du rapport Parent avec l'appui du Conseil supérieur de l'éducation. Les conseils d'orientation verront le jour autour de 1979-1980 et les conseils d'établissement vers 1987-1988. Ils y exercent

maintenant conjointement un pouvoir limité, mais significatif sur la vie des écoles en partenariat avec les personnels. Ils sont nommés et représentés au conseil des commissaires et la Fédération des comités de parents du Québec est l'interlocuteur officiel du MELS.

Les parents n'avaient par ailleurs aucun droit de représentation, à leur titre même de parents, au sein des commissions scolaires : seuls votaient les propriétaires fonciers. Au surplus à Montréal et Québec, les commissaires seront nommés par l'archevêque, la municipalité et le gouvernement jusqu'en 1973, date de l'instauration généralisée du suffrage universel. Ce n'est qu'en 1960 que Paul Gérin-Lajoie fera adopter une loi accordant, hors Montréal et Québec, le droit de vote aux parents ayant des enfants de 18 ans et moins.

Bref, le droit des parents de participer activement à la vie de l'école et celui des enseignants à l'autonomie professionnelle est le résultat d'une lente évolution dont on retrouve quelques traces dans les années 50. Ce droit sera promu par le rapport Parent des années 60 et consacré progressivement depuis par des lois de l'Assemblée nationale.

IDÉES

UN AN APRÈS LE PRINTEMPS

Ce Sommet qui ressemble à une simple opération de relations publiques

En refusant la gratuité scolaire, le gouvernement Marois ferme volontairement les portes des universités à 27 000 personnes

GABRIEL NADEAU-DUBOIS

Diplômé en histoire, culture et société à l'UQAM, étudiant en philosophie à l'Université de Montréal et ancien coporte-parole de la CLASSE

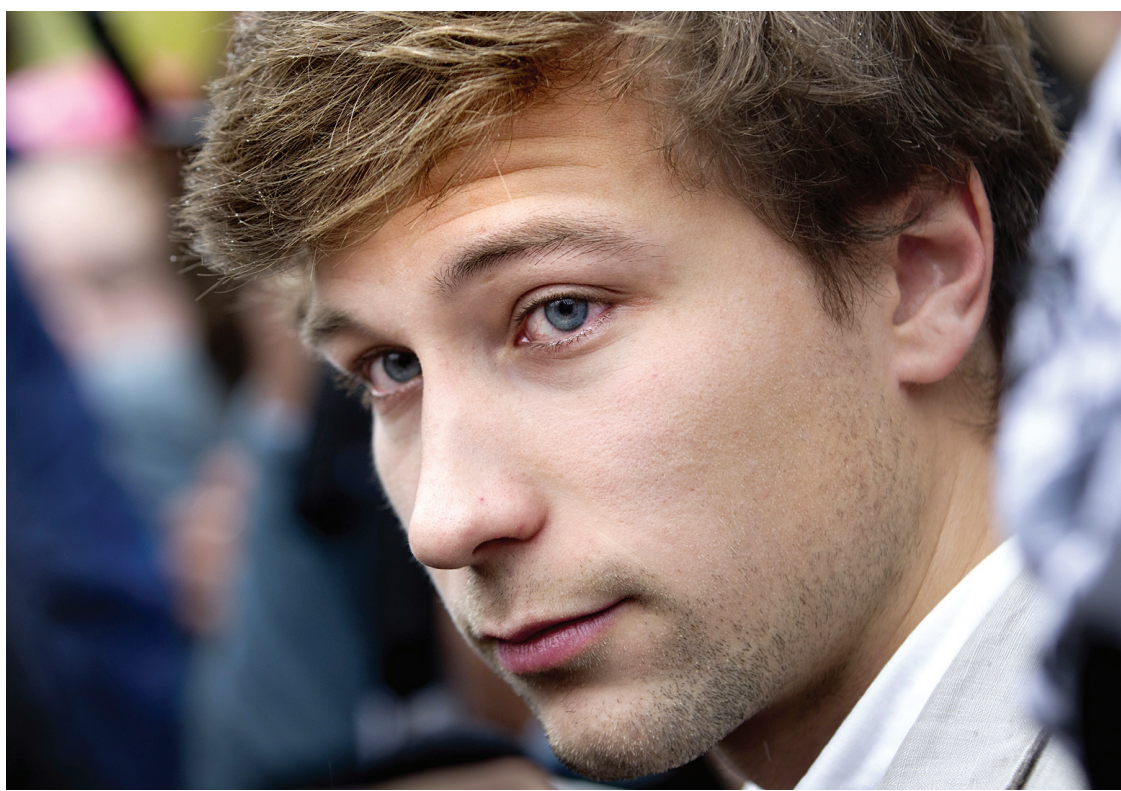
Il y a un an jour pour jour, ma collègue Jeanne Reynolds et moi annonçons le déclenchement par la Coalition large de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (CLASSE) d'une grève générale illimitée en opposition à l'augmentation de 75 % des frais de scolarité annoncée par le gouvernement Charest. Le 14 février 2012, c'était à peine 20 000 personnes qui commençaient à débrayer. À ce moment, nous étions loin de nous douter que nous assisterions à la naissance de ce qui allait devenir la plus grande mobilisation citoyenne de l'histoire du Québec contemporain. Un an jour pour jour plus tard, où en sommes-nous ?

Dans une dizaine de jours s'ouvrira le Sommet sur l'éducation supérieure promis par le Parti québécois, présenté lors de la campagne électorale comme une occasion de donner suite aux questions importantes soulevées par le mouvement étudiant lors du printemps 2012, puisqu'il irait au-delà du débat sur l'augmentation des droits de scolarité en discutant plus largement de l'avenir des universités québécoises. À quelques jours du début de l'exercice, force est de constater que le PQ ne tiendra vraisemblablement pas cette promesse.

La gratuité scolaire, un projet souhaitable et réaliste

En écartant à mots couverts la gratuité scolaire des scénarios envisageables, le ministre Duchesne écarte la position défendue par un très grand nombre d'étudiants et de citoyens lors du printemps dernier. La crédibilité de son Sommet en souffre d'autant. L'argument utilisé par le ministre et par l'économiste Pierre Fortin est saisissant : on prétend que la mesure serait trop coûteuse... parce qu'elle ferait bondir la fréquentation universitaire de 15 % ! Vingt-sept mille étudiants de plus sur les bancs d'école, cela a un prix. Un aveu surprenant, qui confirme l'argument du mouvement étudiant selon lequel le montant des droits de scolarité influe directement sur la fréquentation universitaire. Ce que cela signifie aussi, c'est que le gouvernement du Parti québécois est prêt à fermer volontairement les portes des universités à 27 000 personnes.

Le sempiternel argument de la « capacité de



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

En écartant à mots couverts la gratuité scolaire des scénarios envisageables, le ministre Duchesne écarte la position défendue par un très grand nombre d'étudiants et de citoyens lors du printemps dernier. La crédibilité de son Sommet en souffre d'autant, estime Gabriel Nadeau-Dubois.

payer » du gouvernement est d'autant plus ironique que ce sont les péquistes eux-mêmes qui se sont doublement lié les mains, d'une part en s'entêtant à atteindre l'équilibre budgétaire dès 2013, alors que le gouvernement conservateur — qu'on ne peut taxer de social-démocratie — l'a lui-même reporté d'un an, d'autre part en renonçant à ses propres promesses en matière de fiscalité (redevances minières et ajout d'un palier d'imposition, entre autres). D'un côté, ce gouvernement se prive volontairement de revenus, de l'autre, il prétexte qu'il n'a pas assez de marge de manœuvre pour ouvrir les portes des universités à 27 000 jeunes Québécois. Pourtant, personne, pas même l'ASSE, ne réclame l'instauration de la gratuité en deux jours. Mais ne peut-on pas songer à un plan de réduction progressive des droits, quitte à opter à court terme pour le gel à titre de mesure transitoire ?

La nécessité d'un débat de fond

La dernière réflexion collective sur le système d'éducation québécois date de plus de 50 ans. À

l'époque, le rapport Parent avait fixé la gratuité comme objectif à moyen terme pour les universités québécoises, le gel des droits n'étant vu que comme un pas dans cette direction. Depuis, les temps ont changé. Le compromis d'alors, entre la nécessité de stimuler le développement économique en accouchant d'une main-d'œuvre qualifiée, et des principes humanistes de démocratisation de l'éducation et de transmission d'une culture commune s'effrite aujourd'hui au profit d'un seul des deux pôles, et on sait lequel. Entre Guy Breton qui déclare sans broncher la nécessité que « les cerveaux [doivent] correspondre aux besoins des entreprises », François Legault qui « rêve » de « la Silicon Valley, avec les universités Stanford et Berkeley », et Line Beauchamp qui affirme qu'il faut « que les programmes répondent aux besoins des entreprises » se dessine une vision de l'éducation passablement réductrice, qui évalue les universités avant tout sous l'angle de leur participation à la croissance économique. Il suffit d'être allé à une seule manifestation étudiante pour savoir que l'indignation étudiante, loin de se

limiter à la seule hausse des droits de scolarité, concernait également cette dérive économiciste de nos établissements d'éducation. Si les débats sur le financement et l'accessibilité ont leur place au Sommet, il est regrettable de constater que pendant que le débat s'enflamme sur des enjeux comptables, les questions les plus importantes sont passées sous silence. À force de parler des moyens de financer l'enseignement et la recherche, on oublie de se poser la question de leur finalité. Quels intérêts doivent guider la recherche dont on parle tant ? Que doit-on enseigner dans nos universités, et comment ?

Au lieu de faire preuve de courage politique en abordant de front la question cruciale et controversée du rôle des universités, le Parti québécois est en voie de refermer la fenêtre ouverte par le mouvement étudiant en verrouillant le débat derrière des enjeux technocratiques stériles. Au lieu d'être un réel moment de réflexion collective, ce que réclame depuis de nombreuses années le milieu universitaire, le Sommet tant attendu apparaît de plus en plus comme une simple opération de relations publiques visant à apposer un vernis de légitimité politique sur une décision par ailleurs déjà prise, soit l'indexation des droits de scolarité et la poursuite de la privatisation tranquille des universités. Il est déconcertant de voir à quel point l'américanisation du réseau universitaire laisse indifférent ce gouvernement, qui prétend pourtant défendre la culture et l'autonomie politique du Québec. Si le Parti québécois a encore moins de cœur les idéaux de la Révolution tranquille, il doit en faire la preuve dès maintenant, en envisageant la gratuité scolaire et en prenant à bras-le-corps la question de la mission universitaire. Sinon, il aura démontré que ses discours sur la jeunesse et l'avenir n'étaient en fait que d'éphémères slogans électoraux et que c'est désormais sans lui qu'il nous faut construire un projet de société de justice sociale.

On dit qu'il est utopiste de défendre la gratuité scolaire et l'autonomie universitaire. L'utopie, c'est au contraire de croire qu'une collectivité peut s'épanouir sans donner à sa jeunesse un accès le plus grand et le plus désintéressé possible au savoir et à la culture. On taxe le mouvement étudiant de dogmatisme lorsqu'il défend avec fermeté ses positions. Le dogmatisme, je le vois dans le refus de ce gouvernement d'envisager un projet de société qui, il n'y a pas si longtemps, faisait consensus au sein de la classe politique québécoise. Aujourd'hui, on parle de ce projet comme d'une lubie radicale. Si on accuse les étudiants de pelletter des nuages, c'est peut-être parce que la classe politique a depuis longtemps décidé de niveler par le bas.

LA RÉPLIQUE > L'HOMME DE CALDER

Un sens historique à relativiser

La sculpture *Trois disques* fut rebaptisée à la demande de la compagnie INCO, en référence au thème de l'Expo, Terre des Hommes

MARCEL CÔTÉ

Économiste

SARAH MCCUTCHEON

GREICHE

Historienne d'art

De nombreuses voix se sont récemment élevées pour dénoncer le projet de déplacer le Calder hors de l'île Sainte-Hélène. Pour éclairer ce débat, il est important de situer cette œuvre monumentale et unique, une des plus grandes sculptures du XX^e siècle, la plus importante pièce d'art public à Montréal, relativement à l'Expo 67 et son site actuel à l'île Sainte-Hélène.

À l'origine, en 1964, la sculpture, qui n'existait que comme croquis dans les cartons de Calder, s'appelait *Trois disques*. Elle appartenait à une série de stables que Calder développait à cette époque : *Deux disques*, *Cinq disques*, *Trois disques*, un *manquant*, *Cinq disques*, un *vide*, et *Trois Disques*. Les stables de Calder de cette époque ont d'abord existé sous forme de croquis, puis de maquettes. La sculpture n'était construite que lorsqu'un acheteur se pointait. En 1966, la société minière canadienne INCO l'approcha pour construire une sculpture

LE DÉCLENCHEUR

Projet Montréal proposait au conseil du 28 janvier que la Ville de Montréal « affirme son intention de laisser L'homme de Calder à sa place ». [...] Le maire de l'arrondissement Plateau-Mont-Royal, Luc Ferrandez, était porteur du dossier. Sortir *L'homme* de l'île Sainte-Hélène serait pour lui un détournement du « sens historique de l'œuvre ». [...] Le lieu même lui semble participer à la symbolique de la sculpture et « du moment exceptionnel, dans l'histoire du XX^e siècle et de Montréal » où elle a été donnée à la ville.

Le Devoir, le vendredi 25 janvier 2013

monumentale pour la place d'accueil de l'Expo 1967. L'artiste leur proposa alors *Trois disques*. Pour mettre en valeur le nickel canadien qu'elle produisait, INCO proposa à Calder de construire le stable en acier inoxydable, au lieu d'un fer peint qu'utilisait usuellement ce dernier, ce qu'il accepta.

Un nouveau nom

De plus, à la demande d'INCO, *Trois disques* fut rebaptisé *L'homme/Man*, en référence au thème de l'Expo, Terre des Hommes. Calder ne s'en offusqua pas, laissant souvent à ses clients le soin de renommer ses œuvres, quoique dans ses écrits, il continua d'appeler l'œuvre *L'homme/Trois disques*. Les

conseillers en marketing de l'Expo saluèrent aussi la ressemblance du stable avec une forme humaine, un homme ! Mais cette association anthropologique est fictive : dans sa série des disques, Calder n'était intéressé que par l'exploration des formes géométriques et n'avait aucune velléité de reproduire des formes humaines.

Le Calder fut érigé sur la place d'INCO, près de l'entrée principale du site de l'Expo, au pied du débarcadère de l'Expo-Express, le métro de surface qui desservait le site. Le Calder accueillait les visiteurs lorsqu'ils arrivaient sur le site. Après la fermeture de Terre des Hommes en 1972, et la démolition de la plupart des pa-

villons, le Calder se retrouva orphelin, au milieu d'un espace achalandé. Pendant près de vingt ans, la plus grande sculpture du XX^e siècle fut laissée à l'abandon le long de l'autoroute bâtie sur l'empierrement de l'Expo-Express pour se rendre à l'île Notre-Dame et au circuit Gilles-Villeneuve.

Un très mauvais site

En 1989, la famille Calder s'est plainte formellement au maire de Montréal de l'état d'abandon du site, joignant sa voix à beaucoup d'autres qui voulaient une mise en valeur de l'œuvre. Quelques années plus tard, un nouveau site fut choisi, de l'autre côté de l'île Sainte-Hélène, à un kilomètre du site original. Le site n'avait rien de spécial, sauf que le déménagement ne coûtait pas cher et que le nouveau site était visible du balcon de la mairie. Le maire de Montréal pourrait dorénavant fièrement montrer à ses visiteurs, à l'horizon, le célèbre Calder, rendu toutefois minuscule de cette distance.

En fait, tel qu'aménagé, le site est très mauvais : difficile d'accès, entouré d'arbres dominant le Calder et peu fréquenté, sauf en juillet et août. Mais les stables de Calder sont conçus, comme le fut

L'homme, pour « trôner » au centre de places publiques achalandées. Sur ce site, le Calder est aussi trop loin pour être observé du Vieux-Port, et d'ailleurs, n'est visible que de l'est de la place Jacques-Cartier, la partie la moins fréquentée du Vieux-Port.

Le Calder n'est pas non plus le symbole de l'Expo 67. Ce titre, il appartient au dôme de Buckminster Fuller, nommé aujourd'hui la *Biosphère*, qui dépasse fièrement, de ses 63 mètres, les arbres de l'île et est visible à des kilomètres à la ronde. C'est aussi une très grande œuvre architecturale, du même calibre que le Calder, et malheureusement encore plus abandonnée des Montréalais que cette dernière. Le Calder n'est même pas le deuxième symbole de l'Expo, ce rôle étant tenu par Habitat 67, et à un degré moindre par le Casino et par les canaux de l'île Notre-Dame. Le Calder ne fait revivre l'Expo 1967 que dans le débat sur son emplacement.

On les retrouve à Chicago, Paris, Mexico, Berlin, Bruxelles, Grenoble, sur de grandes places ; des objets de fierté civique. (Beaucoup ont d'ailleurs été déplacés, pour les mettre en valeur.) À Washington, le Calder est au cœur du Mall, le parc em-

blématique des Américains. Mais Montréal, qui a le plus grand et le plus beau Calder, le cache sous les arbres de l'île Sainte-Hélène, difficile d'accès, et marqué de graffiti. La fierté, on connaît cela !

Le Calder pourrait être déplacé à plusieurs endroits. Si nous voulons absolument conserver le lien physique avec l'Expo, on pourrait l'installer sur la pointe du Havre, ou encore, pour le rendre plus accessible, sur le Vieux-Port, près du Musée Pointe-à-Callières, vis-à-vis Habitat 67. Si nous voulons véritablement le mettre en valeur, nous pourrions l'associer à ce qui est le plus grand symbole de Montréal, le mont Royal, en le déplaçant au carrefour de l'avenue des Pins et de l'avenue du Parc, face au parc Jeanne-Mance. Par les perspectives que cette localisation offre, et par son association avec la montagne, le Calder pourrait devenir l'une des signatures de Montréal.

Quel que soit le site retenu, il serait important qu'il soit mis en valeur, qu'il soit accessible, et qu'il fasse partie de notre quotidien. Calder n'en aurait pas demandé moins ! On peut d'ailleurs voir sur le site www.met-treenvaleurcalder.com une étude détaillée de la question.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Antoine Robitaille (éditorialiste, responsable de la page Idées), Jacques Nadeau (photographe), Michel Garneau (caricaturiste) ; information générale : Marie-Andrée Chouinard (chef de division), Dominique Reny (adjointe au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (reporter), Caroline Montpetit (affaires sociales), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shields (environnement), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société) et Jean Dion (sports) ; information politique : Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondants parlementaires à Ottawa), Robert Dutrisac et Jessica Nadeau (correspondants parlementaires à Québec), Brian Myles (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgault-Côté et Kathleen Lévesque (reporters) ; information culturelle : Louise-Maude Rioux Soucy (chef de division), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Baillargeon (médias), Frédérique Doyon et Isabelle Paré (reporters), Julie Carpentier (pupitre) ; information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Marco Bélair Cirino, François Desjardins et Eric Desrosiers (reporters), Gérald Dallaire (pupitre) ; information internationale : Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives) ; section art de vivre : Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs), Émilie Folle-Boivin et Louis Gagné (pupitre) ; équipe internet : Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier, Benoît Munger et Philippe Papineau (pupitre), Sophie Chartier, Karl Retino-Parazzelli et Geneviève Tremblay (assistants) ; correction : Andrienne Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant ; soutien à la rédaction : Amélie Gaudreau (secrétaire), Florence Ferraris (commis). DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique Bhérier (Ottawa). PUBLICITÉ Céline Benoit, Jean de Billy, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Amel Eilimam, Amélie Maltais, Claire Paquet, Chantal Rainville, Nadia Sebâi (publicitaires), Sylvie Laporte (avis légaux), Elise Girard (secrétaire). PRODUCTION Christian Goulet (directeur), Olivier Zuida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Caroline Guimond, Yannick Morin, Nathalie Zemaits. INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur web), Ugo Galfrascoli (analyste-programmeur), Hansel Matthews (technicien informatique). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Jean-Robert Divers (responsable de la promotion), Maxim-Olivier Leclerc (responsable du service à la clientèle), Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois, Isabelle Sanchez. ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Moïse Bastien, Claudine Chevrier, Céline Furoy, Ghislaine Lafleur et Véronique Page.

ACTUALITÉS

NAVIRES

SUITE DE LA PAGE 1

maximise le nombre de navires», a expliqué M. MacKay.

Aux Communes, quelques heures plus tard, sa collègue aux Travaux publics Rona Ambrose a refusé de préciser le nombre de navires que comptera la prochaine flotte de la marine canadienne. Mme Ambrose — qui est responsable des dossiers d'acquisition — s'est contentée, en réponse aux questions de l'opposition, de marquer que les contrats de chantiers navals créeraient 15 000 emplois au pays, de même que des retombées économiques annuelles de 2 milliards au cours des 30 prochaines années. Selon M. Perry, il serait presque impossible que la marine canadienne se procure le nombre de navires annoncés par le premier ministre en

janvier dernier, lorsque Stephen Harper avait parcouru le pays en entier pour présenter d'abord à Halifax puis à Vancouver les détails des contrats octroyés.

Les fonctionnaires du groupe de Stratégie nationale d'approvisionnement en matière de construction navale plancheraient maintenant à remplacer la «capacité» de la flotte de la marine, plutôt qu'un nombre précis de navires. De mauvais gestionnaires, accuse l'opposition. Pour l'opposition, c'en est trop. «C'est une simple question d'incompétence administrative. Ils ne savent même plus faire la subputation des coûts», a scandé le chef néodémocrate Thomas Mulcair, en accusant les conservateurs de «répéter les mêmes erreurs qu'avec l'avion de chasse F-35».

Dans cet autre dossier d'acquisition militaire, le vérificateur général a rapporté que la Défense avait sous-évalué les coûts d'achat des appareils qui devaient remplacer la flotte de CF-18. Plutôt que les 9 milliards avancés par Ottawa, c'était 25 milliards sur 20 ans. Puis, un rapport de la

firme KPMG est venu préciser cet hiver que ce serait 46 milliards sur 36 ans, selon le fédéral.

«Donc, on apprend encore une fois, comme le F-35, qu'ils sont en train d'inclure le public en erreur, et ça risque de mettre en péril notre capacité d'assurer la défense de nos côtes», a dénoncé M. Mulcair. Rappelons que le Canada est le seul pays au monde qui touche les trois océans. Il faut quand même qu'on ait assez de navires pour s'en occuper. Et on ne les aura pas à cause de cette incurie des conservateurs.»

Des critiques partagées par le libéral John McCallum, qui a scandé en Chambre que cet «énorme écart d'inflation démontre la grossière incompétence financière du gouvernement». «Je pense que le gouvernement nous a monté un beau gros bateau, là», a quant à lui accusé le chef bloquiste Daniel Paillé, qui a mis en doute la nécessité d'Ottawa d'acquiescer «une telle quinquillerie».

Le Devoir

RECHERCHE

SUITE DE LA PAGE 1

recherche, qui s'explique de façon très simple. C'est que le précédent gouvernement a mis en place une stratégie de recherche et d'innovation qui s'éteignait, cessait d'exister à partir de la fin de l'année budgétaire, en mars-avril. Et comme ils n'avaient pas prévu d'autres crédits pour une seconde stratégie, il y avait là un vide. [...] Nous devons veiller à tenter d'établir un pont.»

Cinglant, le leader de l'opposition officielle, Jean-Marc Fournier, a résumé la situation à sa façon: «Ils s'applaudissent parce qu'ils disent qu'ils vont reconstruire le tiers du pont qu'ils détruisent.» Ce qui n'a pas empêché son parti de prendre le crédit pour cette annonce qui a fait bien des heureux dans le milieu de la recherche. «L'opposition officielle fait reculer le gouvernement», pouvait-on lire dans le communiqué du Parti libéral.

Chercheurs soulagés

L'opposition avait convié au Parlement des chercheurs en santé mercredi midi pour faire pression sur le gouvernement. L'annonce du réinvestissement de 26,5 millions ayant déjà été faite, ces derniers n'ont pu que se réjouir.

«Ça nous rassure beaucoup parce que les chercheurs étaient très inquiets depuis plusieurs mois déjà. Et là, on vient de les rassurer qu'en avril 2013, on va être capables de poursuivre les projets de recherche et les protocoles en cours, et de maintenir les bourses pour les étudiants», a affirmé le Dr Serge Rivest du Centre de recherche du CHU de Québec, accompagné de représentants de 18 centres de recherche en établissements de santé du Québec.

Il aurait aimé voir les budgets du fonds de recherche en santé reconduits en totalité, mais reconnaît que c'est «quand même une très bonne nouvelle». Questionné à savoir si le gouvernement avait cédé à la pression, Dr Rivest a rappelé que les directeurs de centres s'étaient mobilisés pour dénoncer le fait que leurs budgets n'avaient pas été augmentés depuis dix ans et que les coupes avaient une incidence sur les soins des patients. Mais il a nié s'être lancé «une campagne de peur» avec la publicité-choc «Je suis Michèle», qu'il considère comme importante pour expliquer aux gens l'importance d'investir en recherche.

La santé privilégiée

Des 16 millions qui seront accordés au Fonds de recherche du Québec (FRQ), 8 millions seront attribués au FRQ en santé, qui devait subir initialement des coupes de 10 millions. Le FRQ Nature et technologies recevra pour sa part 7 millions, alors qu'on prévoyait le priver de 14,8 millions. Le FRQ Société et culture, qui devait écopier de compressions de 6,2 millions récoltera un million. Les 10,5 millions restants seront redistribués dans les programmes de soutien à la science.

Lors de l'étude des crédits budgétaires 2013-2014 du ministère de l'Enseignement, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, volet Recherche et innovation, le député libéral d'Orford, Pierre Reid, a fait remarquer que les chercheurs en santé ont salué l'annonce du ministre, car «le secteur de la santé a retrouvé la presque totalité de ce que le gouvernement devait lui retirer».

«Pour les autres, ce n'est pas aussi réjouissant», a-t-il ajouté. «Les 7 millions accordés au FRQ Nature et technologies ne font passer les compressions de 30% imposées à ce fonds qu'à 18%, alors que les coupes de 13% prévues pour le FRQ en santé sont réduites à 2%. Et le million attribué au FRQ Société et culture ramène les 13% de manque à gagner à 12%.»

Pierre Reid s'est aussi demandé si le ministre Duchesne a entendu les recommandations du scientifique en chef du Québec, qui proposait au début de l'année de doubler les budgets des fonds de recherche du Québec pour une période de cinq ans afin de maintenir la compétitivité des chercheurs québécois.

Le gouvernement tiendra un forum au printemps pour «redéfinir une nouvelle stratégie en matière de recherche, de développement et d'innovations».

Le Devoir

SOMMET

SUITE DE LA PAGE 1

tée au Devoir l'ex-premier ministre Jacques Parizeau.

«On nous dit qu'on va pouvoir parler de gratuité scolaire dans le cadre du Sommet, mais que ce n'est pas envisageable. On nous dit toujours qu'on ne peut pas se payer la gratuité scolaire. C'est une miniouverture suivie d'une fermeture totale ensuite. On dit "vous allez pouvoir en parler, mais on ne va pas la considérer", a insisté mercredi Blandine Parchemal, également porte-parole de l'ASSE.

Au cours de l'entretien de lundi, la première ministre se serait plutôt contentée de présenter trois scénarios possibles aux représentants étudiants. D'abord, sa nouvelle formule de «gel», qui consiste en fait à indexer les droits de scolarité. C'est d'ailleurs l'option privilégiée par Québec. Elle aurait aussi mentionné une possible modulation, ou alors des hausses, une avenue privilégiée par le lobby patronal. «On se retrouve donc avec trois scénarios de hausse à deux semaines du Sommet, alors que le gouvernement devait répondre à ce printemps érable historique, qui débutait il y a de cela un an, a laissé tomber M. Bédard-Wien. Et la revendication minimale du printemps érable, c'était un gel des frais de scolarité. C'est une option pour laquelle des centaines de milliers de personnes se sont mobilisées.»

Faux progressistes

L'ASSE estime d'ailleurs que le Parti québécois est parvenu au pouvoir en partie en raison de son appui aux étudiants grévistes, pour ensuite leur tourner le dos. «Ils ont surfé sur la vague du printemps érable. Ils ont surfé sur des promesses comme l'annulation de la hausse des frais de scolarité, l'annulation de la taxe santé et la promesse de réformes environnementales majeures, mais ils ont reculé sur chacun de ces dossiers, a expliqué Jérémie Bédard-Wien. Le Parti québécois n'est pas un parti progressiste. Il prétend être un parti progressiste, mais finalement, il écoute surtout les grandes entreprises, mais aussi ceux qui profitent de l'endettement étudiant et qui profitent de la marchandisation de l'éducation contre laquelle nous nous sommes battus le printemps dernier.»

Le gouvernement Marois semble aussi vouloir écarter la réflexion sur le rôle et l'avenir des universités québécoises, selon le regroupement, qui compte quelque 70 000 membres. Un point de vue que partage son ancien porte-parole, Gabriel Nadeau-Dubois, dans un texte pu-



Jérémie Bédard-Wien et Blandine Parchemal, porte-paroles de l'ASSE

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

blié aujourd'hui en page A 9 du Devoir. Jacques Parizeau estime lui aussi que ce grand rendez-vous devrait être l'occasion de réfléchir à la mission des universités: «C'est de ça qu'il faudrait discuter d'abord. On se fixe un objectif, et ensuite, on cherche de l'argent, pas le contraire. À l'heure actuelle, on fait toujours le contraire.»

L'association déplore par ailleurs que le débat sur la gratuité se limite à un simple calcul comptable. «On a produit un mémoire dans lequel on explique les bienfaits de la gratuité scolaire au niveau de l'accessibilité, du rapport au savoir et de l'importance d'universités qui ne sont pas seulement dans un rapport utilitaire. Mais tout ça est évacué», a expliqué Blandine Parchemal. L'ASSE entend donc faire valoir sa position dans le cadre d'une manifestation prévue en marge du Sommet. Selon les chiffres disponibles mercredi, 15 000 étu-

dants auraient voté pour une journée de grève le 25 février. D'autres votes de débrayage sont prévus au cours des prochains jours. Mais pas question de commenter la décision des fédérations étudiantes de participer au Sommet.

Reste qu'un an après le début de ce qui allait devenir le printemps érable, la mobilisation étudiante pourrait difficilement atteindre un tel niveau à nouveau. «Nous ne verrons pas un deuxième printemps érable demain matin, c'est certain», a reconnu Jérémie Bédard-Wien. «Il y a beaucoup de mécontentement, a ajouté Mme Parchemal. Les étudiants ont manifesté pendant six mois contre la hausse, pour des idéaux, et ils voient ce que ça donnera au Sommet.»

Avec la collaboration de Lisa-Marie Gervais
Le Devoir

AMOUR

SUITE DE LA PAGE 1

lait pas faire les choses en format bébé fafa... cile! Eh non! «Je suis un peu folle... je sais.»

Elle a cousu une magnifique pochette fleurie pour chaque foyer déclarant «cultiver l'amour», où on peut lire: «L'amour fleurit ici», sérigraphié au recto. Elle a reproduit à l'intérieur la recette de l'amour des résidents, est retournée sur les lieux accrocher son œuvre, à une clôture quand elle pouvait, à un arbre sinon — ce qui l'a menée à faire des folies... «Oui, j'ai dû mesurer le tour des troncs d'arbre pour pouvoir coudre les galons de tissu et accrocher la pochette solidement», raconte Patsy, en confiant que certains passants ont cru qu'elle était une véritable hurluberlue.

On se promène rue Esplanade pour faire avec elle le parcours de l'amour, et un passant la hèle: «C'est toi, l'amour!»

Aujourd'hui, jour V de la valentine, l'opération atteint son point culminant: elle fera la tournée des 150 adresses participantes pour déposer dans chacun de ses petits sacs à fleurs 200 petits bouts de papier reproduisant la recette, car elle veut que ces secrets circulent. L'objectif sera atteint: «Je veux que les citoyens puissent se promener, mettre la main dans ces sacs dispersés un peu partout, et piger des recettes de l'amour.»

Recettes inspirantes

Patsy ne dort pas beaucoup ces jours-ci, et elle a investi des centaines de dollars de sa poche dans ce projet qui vient gruger de très, très minces réserves financières... Mais elle sourit! «C'est tellement magique, tout ce que je

découvre en allant comme ça à la rencontre des gens», nous dit-elle. «Je ris, je pleure. Surtout, les gens me remercient d'oser parler d'amour.»

Il y a de tout pour popoter l'amour. Comme la recette de Me-Linh et Jean-Philippe, depuis leur petit nid d'amour de la rue Waverly. «Elle mange les choux de Bruxelles de Monsieur, même si elle n'aime pas ça. Il écoute Madame parler de souliers à longueur de journée.»

Dans la pochette fleurie de Lulu, sur l'Esplanade, voici ce qu'on pige: «Je suis née avec l'amour.» Et en guise de commentaire destiné à la fleuriste: «Je suis une vieille dame, mais je serai heureuse de voir l'amour passer sous mes fenêtres.»

Et encore des recettes: «Oser la peur. Oser l'absence et aimer l'attente. Oser se tromper. Oser se faire détester par amour. Oser les folies. Oser AIMER par-dessus tout.» Et celle-là, bien dosée: «1 tasse de générosité. 1 tasse de liberté. 3/4 de tasse d'humour. 8 zestes d'espoir. 4-5 pincées de clins d'œil. Laisser mijoter et garder au chaud.»

Marie-Andrée et Alexandre, des jeunes de cœur, proposent ceci: «Regarder ensemble des dessins animés rigolos, sous la couette les matins de fins de semaine.» Sur Saint-Urbain, un amour qui dure: «Il l'aime depuis qu'il a 13 ans. Elle a su le faire attendre jusqu'à ce qu'ils aient tous deux 31 et 33 ans. Cela dure depuis 31 ans maintenant.»

Chez Alexandre, Thomas, Félix, Sophie et Boule, l'amour est une affaire de famille: «L'amour est ici parce que nous sommes là, parmi les pirates et chevaliers, les livres, les jappements, le sommeil et le réveil.»

Léa et Étienne se revendiquent de Rimbaud pour cuisiner leur passion: «À quatre heures du matin, l'été / Le sommeil d'amour dure encore. / Sous les

bosquets l'aube évapore / L'odeur du soir fêté.»

Mardi soir, un homme a écrit à Patsy, s'excusant de ne pas avoir eu le temps de répondre à son invitation. Mais il avait une bonne raison, puisque sa maman vivait ses derniers jours à la maison. «Je peux vous dire qu'il y en a eu, des moments d'amour, autour de moi», a-t-il ajouté, précisant que sa mère était maintenant décédée.

Pour ajouter à cette formidable chaîne humaine, un citoyen retraité s'est dit tellement ébloui par les idées de Patsy qu'il a proposé de lui offrir son temps: «Je pourrais vous aider les lundis, mercredis et vendredis.» Depuis, il est là, beau temps mauvais temps, à courir les rues avec elle pouragrafer les petites pochettes fleuries...

Une femme, elle aussi sous le charme de cette initiative, a décidé de créer un compte Twitter pour que ce 14 février, entre 7 h et 19 h, les non-résidents du Mile-End puissent lire toutes les 150 recettes, publiées en rafale à raison d'une nouvelle toutes les cinq minutes.

Et que fera donc Patsy ce soir de Saint-Valentin? Après avoir fait sa livraison de recettes, comme une fleuriste ses fleurs, elle ira souper chez Constance, une participante croisée le jour où l'artiste accrochait la pochette fleurie devant sa maison. «Vous êtes la livreuse du bonheur! Vous ne savez pas à quel point vous me touchez! Me feriez-vous l'honneur de venir souper avec moi et mes amies?» Patsy a souri. Et elle a dit oui.

Sur Twitter, pour les recettes:

twitter.com/AmourMileEnd#recettesamour

Sur Facebook, pour le parcours:

www.facebook.com/events/494616423910535/

Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements (lundi à vendredi, 7h30 à 16h30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel

Au téléphone 514 985-3346
Par télécopieur 514 985-3390